

**PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE
2024-2031**

Préparé par :



Pour le conseil de l'agglomération de La Tuque

Avril 2024

ÉQUIPE DE RÉALISATION ET DE SOUTIEN

Ville de La Tuque

Julie Pilote, conseillère en environnement

Philippe Pronovost, chef du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Pierre Pacarar, directeur général

STRATZER

Sandra Messih, directrice de projet

Marc Jetten, chargé de projet

Joao Amarante, chargé de projet

Félicia St-Pierre, analyste

Étienne Brottin, professionnel en environnement

Anne-Lise Koessler, professionnelle en environnement

REMERCIEMENTS

La révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de l'agglomération de La Tuque a nécessité la collaboration de nombreux organismes et intervenants des milieux municipaux, privés et communautaires. Il faut tout d'abord remercier les responsables des municipalités qui ont grandement contribué à l'exercice en fournissant les données nécessaires, sans lesquelles il aurait été impossible de concevoir un PGMR reflétant la réalité du territoire. Leur collaboration fut sans réserve.

Il est également important de remercier les élus du conseil d'agglomération de La Tuque pour leur intérêt et leur adhésion aux objectifs du PGMR.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	14
1.1. Réorganisation territoriale municipale.....	14
1.2. Description géographique du territoire	14
1.3. Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement et de développement	16
1.4. Démographie	17
1.5. Répartition des unités d'occupation	18
1.6. Vocation récréotouristique	19
1.7. Projections démographiques.....	21
1.8. Niveaux de scolarisation	22
1.9. Activités économiques	23
2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE.....	27
2.1. Rôle et compétence : l'agglomération.....	27
2.2. Les municipalités liées.....	27
2.3. Réglementation en vigueur.....	27
2.4. Entente intermunicipale entre Énergycycle et la Ville de La Tuque	28
2.5. Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.....	29
2.6. Collecte des ordures ménagères.....	30
2.7. Collecte sélective.....	30
2.8. Résidus de CRD	30
2.9. Résidus domestiques dangereux (RDD)	31
2.10. Collecte des encombrants	37
2.11. Collectes spéciales	37

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

2.12.	Collecte des matières putrescibles.....	37
2.13.	Gestion des boues municipales	38
2.14.	Activités de communication et de sensibilisation	38
3.	INSTALLATIONS DE GMR DESSERVANT LE TERRITOIRE	41
3.1.	Centre de valorisation des matières organiques.....	41
3.2.	Centre de tri et de conditionnement des matières recyclables	42
3.3.	Lieux d'enfouissement	44
3.4.	Écocentres et points de dépôt	47
3.5.	Centre de transfert	47
3.6.	Centre de tri des résidus de CRD	48
3.7.	Sites de traitement des boues municipales	48
4.	LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE 49	
4.1.	Les intervenants.....	49
4.2.	Autres produits	54
4.3.	Synthèse des coûts de collecte, de transport, de transport longue distance et de traitement des matières résiduelles	54
5.	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE	58
5.1.	Secteur résidentiel	65
5.2.	Secteur des ICI	68
5.3.	Secteur des résidus de CRD	72
6.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL	77
6.1.	Bilan du précédent PGMR	77
6.2.	Orientations et objectifs nationaux	82
6.3.	Forces et faiblesses du système actuel.....	83
6.4.	Orientations et objectifs de l'agglomération	84

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

6.5.	Évaluation des besoins en élimination sur dix ans	85
6.6.	Droit de regard	86
7.	PLAN D'ACTION 2024-2031	87
7.1.	Énoncé des orientations et des objectifs	87
7.2.	Présentation des mesures du plan d'action	88
7.3.	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre	102
7.4.	Cadre financier.....	103
7.5.	Suivi et surveillance de la mise en œuvre	104
8.	LEXIQUE.....	105
9.	RÉFÉRENCES.....	109
ANNEXE 1 : RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL).....		110
ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DU PGMR		117
ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DES COÛTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION....		135
ANNEXE 4 : REVENUS ANTICIPÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (2024-2031).....		138

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR	xii
Tableau 2 : Population permanente de l'agglomération de la Tuque en 2022	17
Tableau 3: Population des communautés autochtones sur le territoire	18
Tableau 4: Unités et types d'occupation de l'agglomération	18
Tableau 5: Nombre de chalets sur le territoire de l'agglomération de La Tuque.....	19
Tableau 6: Baux de villégiature dans les ZEC de l'agglomération de La Tuque	21
Tableau 7 : Scolarité de la population de 25 à 64 ans de l'agglomération de La Tuque (2021)	22
Tableau 8: Répartition des emplois et des entreprises de l'Agglomération selon le secteur d'activités économiques	23
Tableau 9: Répartition de la population active selon les secteurs d'industries	24
Tableau 10: Description des grands générateurs de matières résiduelles, 2023	24
Tableau 11: Responsabilités des intervenants municipaux	29
Tableau 12: Organismes de gestion désignés pour les produits couverts par une REP	31
Tableau 13: Points de dépôt pour les produits de la REP.....	33
Tableau 14 : Activités de communication et de sensibilisation	39
Tableau 15: Sites de traitement des matières organiques	41
Tableau 16 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant l'Agglomération	42
Tableau 17: Lieux d'enfouissement desservant les territoires de l'agglomération de la Tuque	45
Tableau 18: Écocentre et points de dépôt.....	47
Tableau 19: Centre de transfert	48
Tableau 20 : Centres de tri de résidus de CRD desservant l'agglomération	48
Tableau 21: Installations de traitement des boues.....	49

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Tableau 22: Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles	50
Tableau 23: Coûts de collecte, transport, transport longue distance et traitement	55
Tableau 24 : Coûts de gestion des matières résiduelles à la tonne, par unité résidentielle et par habitant	56
Tableau 25 : Coûts comparés de collecte, transport et traitement par habitant.....	57
Tableau 26 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2022) – sans les boues.....	58
Tableau 27 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles (2022).....	60
Tableau 28 : Génération de matières résiduelles en 2014 et 2022.....	62
Tableau 29 : Historique d'élimination	63
Tableau 30 : Taux de mise en valeur comparés aux objectifs de la PQGMR.....	64
Tableau 31 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel en 2022	65
Tableau 32 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés	67
Tableau 33: Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI	69
Tableau 34 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD	72
Tableau 35 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées	75
Tableau 36 : Bilan de réalisation des mesures du PGMR 2017-2022	78
Tableau 37: Forces et faiblesses du système de gestion des matières résiduelles.....	83
Tableau 38: Opportunités et menaces visant le système de gestion des matières résiduelles de La Tuque	84
Tableau 39 : Objectifs de La Tuque comparés aux objectifs nationaux.....	85
Tableau 40 : Synthèse du plan d'action du PGMR	89
Tableau 41 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR.....	102

Tableau 42 : Revenus anticipés en gestion des matières résiduelles.....	104
---	-----

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire de l'agglomération de La Tuque	16
Figure 2 : Installations en gestion des matières résiduelles.....	43
Figure 3 : Répartition de la génération des matières résiduelles (2022) – sans les boues.....	59
Figure 4 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées	61
Figure 5 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire (en kg par habitant)	62
Figure 6 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction.....	63
Figure 7: Importance des matières dans les quantités générées.....	66
Figure 8 : Matières recyclables du secteur résidentiel	67
Figure 9 : Matières organiques du secteur résidentiel	68
Figure 10: Répartition des matières générées par le secteur ICI.....	70
Figure 11 : Matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées.....	71
Figure 12 : Matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées.....	72
Figure 13 : Répartition des matières générées par le secteur CRD.....	73
Figure 14 : Taux de récupération des divers résidus CRD	74

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
AOMGMR	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CAO	Conseil des Atikamekw d'Opitciwan
CAW	Conseil des Atikamekw de Wemotaci
CFER	Centre de formation en entreprise et récupération
CLD	Centre local de développement
CRD	Construction, rénovation, démolition
CSSSHSM	Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Énercycle	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LETI	Lieu d'enfouissement en territoire isolé
LEET	Lieu d'enfouissement en tranchée
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MO	Matières organiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
n/a	Non applicable
n/d	Non disponible
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
OGD	Organisme de gestion désigné pour une responsabilité élargie des producteurs
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RMRLSJ	Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
TNO	Territoire non organisé
UPA	Union des producteurs agricoles
VLT	Ville de La Tuque
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

AVANT-PROPOS

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit la mise à jour d'un PGMR avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, le conseil de l'agglomération de La Tuque souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'implantation de la collecte des matières organiques de la desserte en collecte sélective de secteurs éloignés comme Parent et Clova. De plus, l'optimisation de la récupération des résidus de CRD et des encombrants, par le biais de l'écocentre, constitue un défi important.

De son côté, le MELCCFP a mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières de la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR

Catégories	Matières résiduelles	Objectifs
Matières recyclables	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75 %
Matières organiques putrescibles	Résidus alimentaires, résidus verts et boues municipales	Recyclées à 60 %
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70 %
Quantité de matières résiduelles éliminée par habitant, par an	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg/hab/an

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR prend en compte les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 3 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du plan d'action d'un PGMR, de mettre de l'avant des mesures adaptées à la réalité d'un organisme municipal et contribuant à l'atteinte des cibles de la PQGMR et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Dans la

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque 2024-2031

formulation des mesures du plan d'action, l'agglomération de La Tuque tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC énonce les matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues de même que les matières dont la mise à jour est facultative. Pour ces dernières, il s'agit habituellement de matières générées par des industries et qui ne relèvent pas de la gestion municipale. Ainsi, la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide d'accompagnement souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional en identifiant, par exemple, les installations de gestion des matières résiduelles, dans les MRC limitrophes, desservant la population de l'agglomération.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

1.1. Réorganisation territoriale municipale

L'agglomération de La Tuque est d'abord constituée de la Ville de La Tuque ainsi que des municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard. La Ville de La Tuque comprend également les secteurs correspondant aux anciens territoires non organisés (TNO) de La Croche, Parent et Clova. Les communautés autochtones de Wemotaci et Opitciwan se trouvent à l'intérieur du territoire de l'agglomération. Les deux communautés assurent toutefois leur propre gestion des matières résiduelles et ne sont pas liées par le plan d'action de ce PGMR. Ce dernier s'applique toutefois à l'ensemble des municipalités formant l'agglomération de La Tuque.

1.2. Description géographique du territoire

L'agglomération de La Tuque occupe dans la portion Nord de la région administrative de la Mauricie un vaste territoire de 29 697 km², soit près de 75 % de la superficie totale de la région. D'orientation générale nord-ouest/sud-est, elle englobe dans sa partie supérieure le secteur de Parent et le réservoir Gouin. Dans sa partie inférieure, elle englobe les secteurs de La Tuque, La Croche, et des municipalités liées de La Bostonnais et de Lac-Édouard. Ses limites sont contiguës au territoire de dix MRC : la Vallée-de-l'Or, la Vallée-de-la-Gatineau et Antoine-Labelle à l'ouest, Matawinie et Mékinac au sud, Portneuf et la Jacques-Cartier au sud-est, la Côte-de-Beaupré et Lac-Saint-Jean- Est à l'est, et le Domaine-du-Roy au nord-est.

L'agglomération de La Tuque chevauche la région physiographique du Bouclier canadien caractérisé par un vaste plateau subhorizontal parsemé de nombreux lacs et rivières. Le relief d'ensemble est faible; quelques sommets seulement atteignent 600 mètres. Le climat peu clément et les sols relativement pauvres expliquent la présence d'un couvert forestier dense, dominé par les résineux et d'une agriculture marginale.

Le milieu urbain représente seulement environ 1 % de la superficie totale de l'agglomération. Le secteur urbain de La Tuque constitue le principal centre urbanisé. Les espaces résidentiels, publics et communautaires, les entreprises industrielles de même que la plupart des établissements commerciaux et de services s'y concentrent.

Le milieu forestier couvre plus de 27 298 km² de l'agglomération. Quelques hameaux sont répartis à l'intérieur de ce territoire faisant partie de la Ville de La Tuque. Il s'agit notamment de

Parent, Base Radar, Clova, Casey, Carignan, Rivière-aux-Rats et la Rive-Ouest de la Saint-Maurice, ce dernier se trouvant en périphérie du secteur urbain de La Tuque.

On compte également dans l'agglomération de La Tuque deux communautés de la nation Atikamekw dont les réserves occupent une superficie¹ de 42 km². La communauté d'Opitciwan est située au nord du réservoir Gouin et est accessible principalement par la route 167 reliant le Saguenay-Lac-Saint-Jean à Chibougamau. Pour ce qui est de Wemotaci, elle se trouve à mi-chemin entre le milieu urbain de La Tuque et le secteur de Parent, le long de la voie ferrée du CN.

Le milieu forestier de l'agglomération de La Tuque est utilisé pour son fort potentiel récréotouristique. En effet, la présence de nombreux plans d'eau et de grands espaces boisés explique l'engouement des utilisateurs. Les amateurs de plein air s'y rendent notamment pour des activités de chasse, de pêche et de villégiature.

La route nationale 155 constitue la seule artère d'importance permettant de relier l'agglomération de La Tuque à la Mauricie et au reste du Québec. Elle traverse la partie est du territoire de l'agglomération dans un axe nord-sud. À partir du secteur urbain de La Tuque, la route 155 longe la rivière Bostonnais et permet d'accéder au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Quelques routes locales et collectrices donnent par ailleurs accès aux localités et hameaux.

Le réseau routier forestier constitue le moyen d'accéder aux secteurs plus éloignés du secteur urbain de La Tuque. Trois routes forestières principales ont été aménagées à l'intérieur des terres: la route 10 (RO-450), la route 25 (RO-461) et la route 1 (RO-403). La première emprunte le rang Ouest du secteur de La Croche puis longe les limites nord-est de la Ville jusqu'au barrage Gouin. La seconde relie selon un axe est-ouest le site Vallières, située à une dizaine de kilomètres au nord du secteur de La Tuque, à Sanmaur, Wemotaci, puis Parent. La troisième longe les limites sud de la Ville et a nécessité la construction d'un pont sur la rivière Saint-Maurice à la hauteur de Rivière-aux-Rats.

¹ Excluant les territoires traditionnels de récolte faunique.

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque 2024-2031

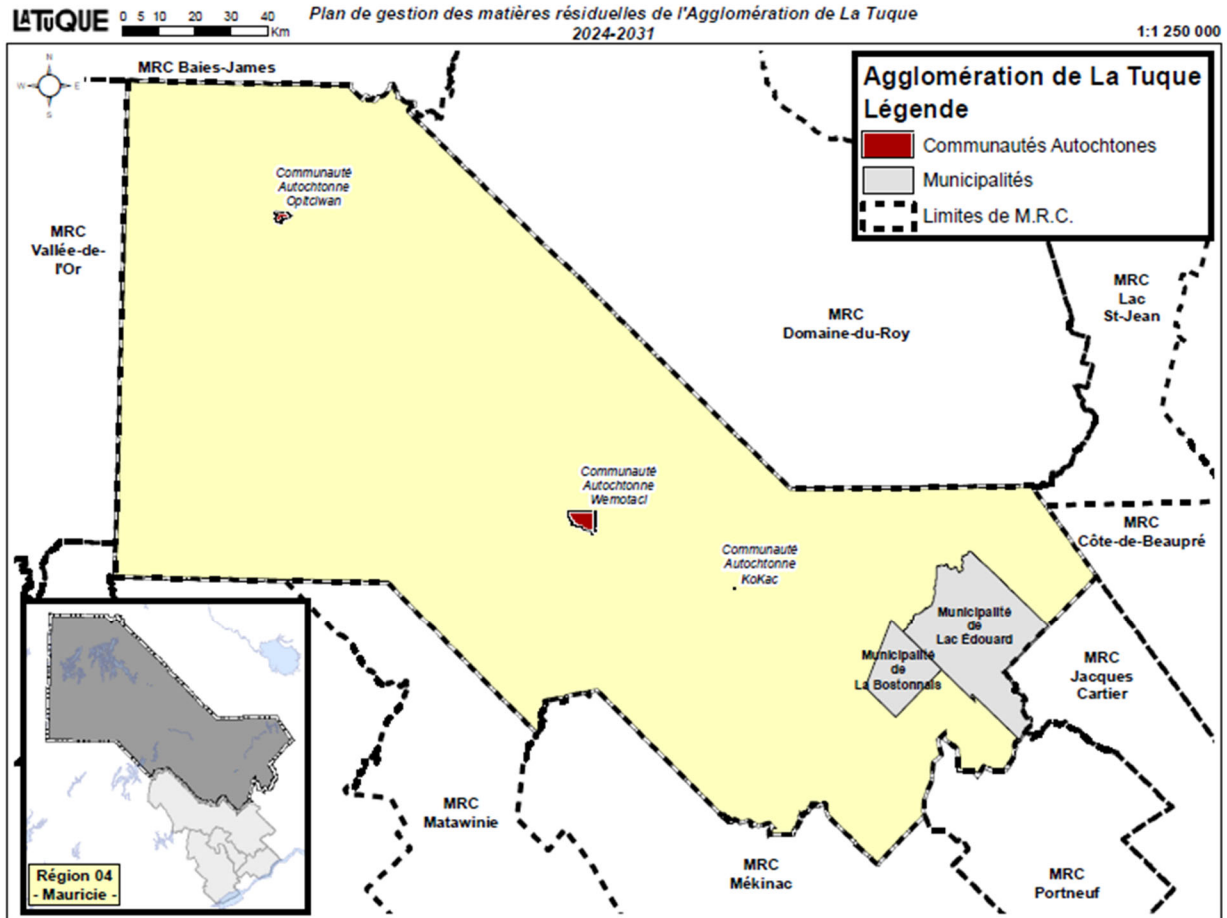


Figure 1 : Territoire de l'agglomération de La Tuque

À ces trois principales routes forestières se greffent d'autres chemins forestiers d'importance. Citons notamment : le chemin Parent - Clova (RO-0404), la route 60 (RO-0425), le chemin La Bostonnais-Rivière Jeannotte (RO-0411), la route Parent-Mont-Laurier (RO-1502) et la rue Bourassa sur la Rive-Ouest de la Saint-Maurice.

1.3. Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement et de développement

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) adopté en 1999, l'ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice a retenu une série de grandes

orientations d'aménagement qui vise à promouvoir l'épanouissement de l'ensemble des activités régionales dans un contexte de développement durable. Dans le cadre du volet « Environnement et qualité de vie », la MRC avait à l'époque mis de l'avant deux orientations concernant la gestion des matières résiduelles :

- Réduire la quantité de déchets domestiques acheminée au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) régional;
- Améliorer la gestion des matières résiduelles dans le milieu forestier.

Il n'y a plus de LES sur le territoire de l'agglomération. Cependant, l'esprit de la première orientation, soit la réduction des quantités de déchets éliminés, demeure actuel. La deuxième orientation concerne notamment la gestion des matières résiduelles dans les sites de villégiature et les camps forestiers.

1.4. Démographie

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, la population totale de l'agglomération de La Tuque, excluant les communautés autochtones, se chiffrait à 11 741 personnes en 2022, soit 4,2 % de la population régionale de la Mauricie.

Tableau 2 : Population permanente de l'agglomération de la Tuque en 2022

Municipalité/ territoire	Superficie (km2)	Population permanente	Densité hab/km	% de la population totale
La Bostonnais	291	628	2,15	5,3
La Tuque	28 295	10 929	0,38	93,0
Lac-Édouard	993	184	0,18	1,6
Total :	29 578	11 741	0,39	100

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 2022.

Le Tableau 3 présente la population des deux communautés autochtones du territoire. Les communautés Atikamekw de Wemotaci et d'Opitciwan constituent 26 % de la population du territoire de l'agglomération, un taux croissant vu l'augmentation démographique soutenue des deux communautés. Par ailleurs, 12 % de la population de l'agglomération, outre les résidents de Wemotaci et d'Opitciwan, sont autochtones.

Tableau 3: Population des communautés autochtones sur le territoire

Communauté	Statut juridique	Superficie (km ²) ²	Population
Opitciwan	Réserve indienne	8,92	2 539
Wemotaci	Réserve indienne	33,50	1 540
Total :		42,48	4 079

Source : Services autochtones Canada, 2023.

1.5. Répartition des unités d'occupation

La répartition des unités d'occupation de l'agglomération se démarque par l'importance des multilogements (deux logements ou plus dans un bâtiment) ainsi que par le grand nombre de logements associés à la villégiature. Nous précisons que le Tableau 4 n'inclut pas les unités d'occupation des communautés de Wemotaci et d'Opitciwan.

Tableau 4: Unités et types d'occupation de l'agglomération

Type d'occupation	Unités	Pourcentage
Résidence unifamiliale	3 700	34 %
Immeuble 2 à 5 logements	1793	16 %
Immeuble 6 logements et plus	588	5 %
Chalet et maison de villégiature	4 872	44 %
Autres	6	0,1 %
TOTAL	10 959	100 %

Source : Sommaire des rôles d'évaluation foncière de La Tuque, La Bostonnais et de Lac-Édouard.

² Les territoires de récoltes fauniques des autochtones ne sont inclus dans la superficie.

1.6. Vocation récréotouristique

Le territoire de l'agglomération de La Tuque est fortement sollicité pour la pratique des activités de chasse, de pêche et de villégiature. Dans le cas de la villégiature privée (Tableau 5), on retrouve selon les données du rôle d'évaluation, pas moins de 4 872 chalets sur le territoire. Cependant, les activités de villégiature s'exercent principalement sur le territoire forestier de l'agglomération.

Contrairement à d'autres lieux à forte vocation récréotouristique au Québec, il est plutôt difficile d'évaluer le taux de fréquentation et le nombre d'utilisateurs des chalets de villégiature privée sur le territoire. Compte tenu de l'éloignement des grands centres urbains, le type de villégiature qui s'y pratique en est un de récréation et non de résidence secondaire. Le temps et la difficulté d'accès aux lieux de villégiature sont des facteurs qui peuvent influencer le taux et le temps de fréquentation des chalets.

Tableau 5: Nombre de chalets sur le territoire de l'agglomération de La Tuque

Municipalité/ territoire	Superficie du territoire (km ²)	Nombre de chalets	Densité chalets/km ²
La Bostonnais	291	134	0,46
La Tuque	28 295	4 295	0,15
Lac-Édouard	993	440	0,44
Total:	29 578	4 872	0,16

Source : Rôle d'évaluation - Ville de La Tuque et municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard (2023)

Comme l'indique le

Tableau 6, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) octroie, sur les terres publiques faisant partie du territoire de l'agglomération de La Tuque, 1 272 baux de villégiature dans neuf zones d'exploitation contrôlées (ZEC). Les locataires de ces baux y pratiquent généralement la chasse ou la pêche. Le territoire de l'agglomération compte également 63 pourvoiries, des clubs de motoneige, de nautisme ainsi que des associations de sports et d'aventures en milieu naturel. Par ailleurs, une faible superficie du territoire de l'agglomération se retrouve dans les limites de la Réserve faunique des Laurentides, soit à l'est de la rivière et du lac Métabetchouan.

Tableau 6: Baux de villégiature dans les ZEC de l'agglomération de La Tuque

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC)	Nombre de baux de villégiature	Superficie (km²)	Densité (baux/km²)
Bessonne	127	525	0,24
Borgia	117	556	0,21
Frémont	81	601	0,13
Gros-Brochet ³	61	302	0,20
Jeannotte	189	324	0,58
Kiskissink	324	830	0,39
La Croche	52	352	0,15
Ménokéosawin	94	299	0,31
Wessonneau	227	805	0,28
TOTAL	1 272	4 593	0,28

Source : Gestion des terres publiques, Ville de La Tuque, 2022

1.7. Projections démographiques

Les projections démographiques de l'ISQ affichent une diminution de 2,3 % de la population de l'agglomération de La Tuque de 2021 à 2041. Comme cette prévision inclut les deux communautés autochtones, dont la population est en croissance, le déclin de la population non autochtone pourrait être plus prononcé. L'âge moyen de la population de l'agglomération serait

³ Environ 21 % du territoire de la ZEC Gros-Brochet se retrouve à l'intérieur des limites de La Ville de La Tuque. Cependant l'accès principal à la ZEC se fait via la route forestière #1 à Matawin

de 45,6 ans 2041, comparativement à 43,12 ans en 2021. En outre, le groupe des 65 ans et plus composerait 22 % de la population en 2041.

En comparaison, l'ISQ prévoit une légère hausse (1,5 %) de la population de la MRC voisine de Mékinac durant l'intervalle 2021-2041.

1.8. Niveaux de scolarisation

D'après le recensement de Statistiques Canada en 2021, la population de l'agglomération de La Tuque serait sous-représentée, par rapport à celle du Québec, dans la catégorie des diplômés universitaires (en excluant la population des deux communautés autochtones). En revanche, la proportion des personnes âgées de 25 à 64 ans ne détenant pas de diplôme d'étude secondaire est plus élevée à La Tuque.

La comparaison avec le recensement de 2011 indique toutefois une augmentation de la proportion de diplômés dans l'agglomération de La Tuque. Par exemple, les diplômés détenant au moins un baccalauréat sont passés de 8 % à 12 % entre 2011 et 2021. De plus, la proportion de la population de l'agglomération sans diplôme d'étude secondaire est passée de 31 % à 19 % depuis dix ans.

Tableau 7 : Scolarité de la population de 25 à 64 ans de l'agglomération de La Tuque (2021)

Niveau de scolarité	Agglomération	Québec
Baccalauréat ou grade supérieur	12,1 %	29,5 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au bacc.	1,6 %	3,9 %
Certificat ou diplôme collégial	19,4 %	18,9 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou de métiers	29,3 %	18,9 %
Diplôme d'études secondaires ou équivalent	18,6 %	17 %
Sans diplôme d'études secondaires	18,9 %	11,8 %
TOTAL	100 %	100 %

Source : Statistiques Canada, Recensement de la population, 2021.

1.9. Activités économiques

Selon Statistiques Canada, la population latuquoise affiche un taux d'activité⁴, pour le groupe des 25 à 64 ans, de 72,5 % en 2021. En revanche, le taux de chômage pour ce groupe s'établissait à 5,5 %.

Dans le secteur primaire, les activités économiques et les emplois de l'agglomération sont fortement reliés à l'exploitation des ressources forestières. Il en est de même avec le secteur secondaire avec l'industrie des pâtes et papiers. Enfin, le secteur tertiaire comprend entre autres les services de santé et de services sociaux, les services d'enseignement et le commerce de détail.

Tableau 8: Répartition des emplois et des entreprises de l'Agglomération selon le secteur d'activités économiques

Secteur	% des emplois
Primaire	6,3 %
Secondaire	21,4 %
Tertiaire	71,2 %

Source : Statistiques Canada, 2021 : Catégorie de lieu de travail selon les secteurs d'industries, la grande catégorie de professions et le genre (incluant Wemotaci et Opitciwan)

La répartition de la population active de 15 ans et plus par secteur d'industrie montre une prédominance des secteurs de la fabrication et du commerce de détail, bien que ces deux secteurs aient régressé, en proportion, depuis 2016. En revanche, les soins de santé et les services d'enseignement ont pris de l'importance en termes d'emplois.

⁴ En situation d'emploi ou à la recherche d'un emploi.

Tableau 9: Répartition de la population active selon les secteurs d'industries

Secteurs économiques	2016	2021
Fabrication	19,5 %	18,6 %
Soins de santé et assistance sociale	15,5 %	17,0 %
Commerce de détail	15,0 %	12,7 %
Services d'enseignement	5,3 %	6,9 %
Services d'hébergement et de restauration	7,3 %	6,5 %
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	4,9 %	5,9 %
Administrations publiques	7,3 %	5,3 %
Construction	4,0 %	5,1 %

Source : Statistiques Canada, 2021 : Répartition de la population active occupée de 15 ans et plus par secteurs d'industries (incluant Wemotaci et Opitciwan).

Le Tableau 10 présente les principaux employeurs de l'Agglomération et le type de matières résiduelles associées à leurs activités.

Tableau 10: Description des grands générateurs de matières résiduelles, 2023

Entreprise	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Localisation	Principaux types de résidus générés
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. (CIUSSS-MCQ)	Services de santé	494	Ville de La Tuque	Résidus ultimes

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Entreprise	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Localisation	Principaux types de résidus générés
WestRock	Pâtes et papiers	475	Ville de La Tuque	Résidus ultimes Boues
Scierie Opitciwan	Scierie	230	Opitciwan	Résidus ligneux
Hydro-Québec	Services publics	213	Ville de La Tuque	Matières recyclables Résidus ultimes
Industries John Lewis	Articles de bois	182	Ville de La Tuque	Bois
Atikamekw Sipi - Conseil de la Nation Atikamekw	Services sociaux	145	Ville de La Tuque	Résidus ultimes
Ville de La Tuque	Services publics	142 (réguliers) 80 (à temps partiel)	Ville de La Tuque	Matières recyclables Résidus ultimes CRD
Produits forestiers Mauricie	Foresterie	130	Ville de La Tuque	Résidus ligneux
Arbec Parent	Scierie	125	Ville de La Tuque	Résidus ligneux
Coopérative Forestière du Haut St-Maurice	Foresterie	116	Ville de La Tuque	Résidus ligneux
IGA (Marché Arcand)	Commerce de détail	95	Ville de La Tuque	Matières recyclables Matières organiques putrescibles
Maxi	Commerce de détail	60	Ville de La Tuque	Matières recyclables Matières organiques
Aménagement forestier Vertech	Foresterie	50	Ville de La Tuque	Résidus ligneux

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Entreprise	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Localisation	Principaux types de résidus générés
Bétonnière La Tuque/Construction Meskano	Entrepreneur	50	Ville de La Tuque	Résidus ultimes CRD
Canadian Tire	Commerce de détail	45	Ville de La Tuque	Matières recyclables Matières organiques
Les Hôtels Marineau	Hotellerie/ Restauration	38	Ville de La Tuque	Résidus ultimes
Charles Morissette inc.	Entrepreneur	10	Ville de La Tuque	Résidus ultimes CRD
Les gestions N.A. Carrier inc.	Entrepreneur	10	Ville de La Tuque	Résidus ultimes CRD

Source : Ville de La Tuque, sondage auprès des plus grands employeurs, 2023.

Ainsi, les emplois dans les secteurs des services et des produits forestiers se trouvent en tête. En outre, la grande majorité des emplois et des entreprises se concentrent sur le territoire de la Ville de Tuque.

2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

Le PGMR couvre la totalité des territoires de l'agglomération de La Tuque. Toutefois, les communautés de Wemotaci et d'Opitciwan, qui assurent leur propre gestion des matières résiduelles, ne sont pas incluses dans l'inventaire des matières résiduelles, ni dans le plan d'action de ce PGMR.

2.1. Rôle et compétence : l'agglomération

La Ville de La Tuque, en vertu de ses compétences d'agglomération, a l'obligation d'élaborer et de mettre en vigueur le PGMR sur son territoire. Elle a par le fait même l'obligation de planifier, de fixer des objectifs à atteindre en conformité avec la PQGMR et de décider des mesures à mettre en place pour en favoriser l'atteinte. Depuis janvier 2006, ces responsabilités s'exercent selon le principe d'agglomération et de municipalités liées.

2.2. Les municipalités liées

Le PGMR révisé vise la Ville de La Tuque ainsi que les municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard. Ainsi, toutes les municipalités membres de l'agglomération sont liées par le contenu, les objectifs et les orientations fixés dans ce PGMR.

2.3. Réglementation en vigueur

Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles du Québec (REIMR) prévoit une disposition spécifique concernant l'agglomération de La Tuque. En effet, dans le territoire de la Ville de La Tuque situé à l'ouest du 73^e parallèle, la population n'est pas tenue d'acheminer ses déchets dans un lieu d'enfouissement technique (LET) en raison de la distance importante à parcourir. Ainsi, cette portion du territoire est desservie, pour l'élimination des déchets, par des lieux d'enfouissement en tranchées (LEET) et des lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI) pour lesquels les normes environnementales sont moins sévères que pour un LET.

Sur le plan municipal, La Tuque, La Bostonnais et Lac-Édouard ont chacun adopté une réglementation relative à la gestion des matières résiduelles. Dans le cas de Lac-Édouard, il s'agit exclusivement d'un règlement concernant la vidange des installations septiques sur son territoire. La municipalité se charge de la gestion des vidanges et récupère les coûts inhérents

à la collecte des boues via le compte de taxes municipales.

De son côté, le règlement de La Bostonnais précise les modalités de collecte des déchets et des matières recyclables, que ce soit en sacs (pour les recyclables), en bacs ou en conteneurs. En outre, les débris de CRD, les pneus et les batteries de véhicules ne sont pas admis lors de ces collectes.

La Ville de La Tuque a adopté pour sa part en 2014 le règlement 1000-30-08- 2014, modifiant le règlement 1000-30-01-96, concernant la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Les neuf sections de ce règlement traitent principalement des modalités de collectes, des matières non admises, des services supplémentaires et de la tarification. Par ailleurs, le règlement de La Tuque stipulent l'obligation des unités d'occupation qui génèrent un volume de déchets de plus de deux bacs de 360 litres par cueillette d'utiliser un ou des conteneurs.

2.4. Entente intermunicipale entre Énergycycle et la Ville de La Tuque

Par cette entente conclue en 2010, Énergycycle (anciennement la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) s'engage à recevoir, traiter et enfouir toutes les matières résiduelles recueillies et admissibles de la Ville de La Tuque ainsi que des municipalités de La Bostonnais et de Lac- Édouard. Énergycycle s'engage également, pour toute la durée de cette entente, à prendre en charge les matières recyclables provenant de la collecte sélective en vue de leur traitement au centre de tri régional de Récupération Mauricie. De son côté, la Ville de La Tuque s'engage, pendant toute la durée de l'entente, à acheminer toutes les matières résiduelles non recyclables dédiées à l'élimination et générées sur son territoire au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne- des-Grès, par le biais du centre de transfert situé à l'écocentre de Ville de La Tuque⁵. Cette entente a d'abord été ratifiée le 1^{er} mai 2010 pour une durée de dix ans. En 2020, elle a été renouvelée jusqu'en 2030.

⁵ À l'exception toutefois des déchets des secteurs desservis par un LEET ou un LETI conformément au REIMR.

2.5. Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles implique une répartition des compétences, généralement entre des municipalités et une MRC. Dans l'agglomération de La Tuque, la responsabilité des programmes en GMR est généralement partagée entre la Ville de La Tuque et les municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard ainsi que les communautés de Wemotaci et d'Opitciwan. Le Tableau 11 apporte des précisions en fonction des services fournis.

Tableau 11: Responsabilités des intervenants municipaux

Municipalité/ secteur	Déchets	Collecte sélective	Collecte des RDD ¹	Résidus Organiques	Collecte des encombrants	Collectes Spéciales	Gestion des boues
La Bostonnais	Municipalité	Municipalité	Ville de La Tuque	N/D	Municipalité	Municipalité	Ville de La Tuque
La Tuque	Municipalité	Municipalité	Municipalité	N/D	Municipalité	Municipalité	Municipalité
Lac-Édouard	Municipalité	Municipalité	Ville de La Tuque	N/D	Municipalité	N/D	Ville de La Tuque
Parent	Ville de La Tuque	Ville de La Tuque	Ville de La Tuque	N/D	Citoyens	N/D	Ville de La Tuque
Milieu forestier	Ville de La Tuque	N/D	N/D ¹	N/D	Citoyens	N/D	Citoyens
Opitciwan	CAO ²	CAO	N/D	N/D	CAO	N/D	CAO
Wemotaci	CAW ³	CAW	N/D	N/D	CAW	N/D	N/D

N/D : Service non disponible

1 Le dépôt permanent de RDD est accessible à toute la population de l'agglomération ainsi qu'aux villégiateurs.

2 Conseil des Atikamekw Opitciwan

3 Conseil des Atikamekw Wemotaci

2.6. Collecte des ordures ménagères

Les matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque sont éliminées au LET de Saint-Étienne-des-Grès, ainsi que dans les LEET et LETI répartis sur le territoire de la Ville de La Tuque à l'ouest du 73^e méridien.

Sur le territoire de la Ville de La Tuque, les matières résiduelles sont récupérées dans des bacs roulants de 360 litres. La collecte est effectuée 33 fois par année, soit toutes les deux semaines sauf lors de la période estivale pendant laquelle la collecte est faite toutes les semaines. Dans le secteur Parent, les déchets sont plutôt collectés en sacs.

Pour leur part, les municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard effectuent une collecte hebdomadaire des déchets à l'année.

2.7. Collecte sélective

La collecte des matières recyclables, de porte en porte, est implantée à la Ville de La Tuque, incluant les secteurs de La Croche et de Parent, ainsi que dans les municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard. Leurs collectes s'effectuent toutes les deux semaines.

Les matières recyclables de l'agglomération de La Tuque sont acheminées, via le centre de transfert situé à l'écocentre, au centre de tri de Récupération Mauricie de Saint-Étienne-des-Grès. De manière générale, les matières recyclables sont récupérées dans des bacs roulants de 360 litres, mais des sacs transparents sont utilisés dans le secteur Parent ainsi que sur la Rive-Ouest de la rivière Saint-Maurice.

La collecte en porte à porte des matières recyclables est également implantée dans la communauté de Wemotaci ; les matières sont ensuite transportées jusqu'au centre de transfert de La Tuque. De son côté, la communauté d'Opitciwan encourage ses membres à faire l'apport volontaire de leurs matières recyclables à l'un des cinq points de dépôts mis en place. Les matières collectées sont ensuite transportées en conteneurs transrouliers jusqu'au centre de tri de Récupération Mauricie de Saint-Étienne-des-Grès.

2.8. Résidus de CRD

La Ville de La Tuque invite les citoyens, les villégiateurs et les ICI à récupérer les résidus issus des activités de construction, de rénovation et de démolition (CRD). La récupération de ces matières se fait sous forme d'apport volontaire à l'écocentre, ce dernier étant ouvert tous les

jours, sauf les jours fériés.

Le service est également offert aux résidents de La Bostonnais et de Lac-Édouard. Les matières récupérées sont acheminées vers le centre de tri de résidus de CRD Bellemare, situé à Trois-Rivières.

De leur côté, les communautés de Wemotaci et d'Opitciwan organisent des collectes ou l'apport volontaire à l'écocentre des encombrants et des résidus de CRD à des fins de réemploi.

2.9. Résidus domestiques dangereux (RDD)

Tous les citoyens et les villégiateurs de l'agglomération de La Tuque ont accès gratuitement au site permanent de récupération des RDD, incluant les produits couverts par une REP. Il s'agit de l'écocentre de la Ville de La Tuque qui est accessible sept jours par semaine, à l'exception des jours fériés. De plus, afin d'informer et de sensibiliser la population à la bonne gestion des RDD, une collecte spéciale est organisée au printemps de chaque année durant la période du ménage printanier. L'ensemble des résidus recueillis est soit valorisé ou éliminé par des entreprises spécialisées. Un second site permanent de récupération est aménagé au garage municipal du secteur de Parent.

Les piles, les batteries, la peinture et les contenants de peinture au latex sont acceptés puis récupérés par Laurentide Re/Source qui en fait la valorisation. De plus, les huiles usées et leurs contenants peuvent également être déposés à l'écocentre.

Par ailleurs, les organismes de gestion des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP), présentées au Tableau 12 ont mis en place des points de dépôt en différents endroits de l'agglomération de La Tuque.

Tableau 12: Organismes de gestion désignés pour les produits couverts par une REP

Organisme de gestion	Produits récupérés	Site internet
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.	arpe.ca
Appel à recycler	Piles et batteries	appelarecycler.ca
Éco-peinture	Peintures, teintures, contenants, aérosols	ecopeinture.ca

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Organisme de gestion	Produits récupérés	Site internet
GoRecycle	Appareils de réfrigération et de climatisation, appareils électroménagers	gorecycle.com/fr/
Recycflu	Lampes contenant du mercure : ampoules fluorescentes, fluocompactes, tubes fluorescents	recycflu.ca/fr
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Huiles, contenants et filtres d'huiles, antigels, aérosols	soghu.com/fr

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

Le Tableau 13 affiche les points de dépôt de produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et les pneus usés sur le territoire de l'Agglomération :

Tableau 13: Points de dépôt pour les produits de la REP

Points de dépôt	Matériel électronique et informatique	Peintures et contenants	Piles et batteries	Lampes au mercure	Huiles usées et antigels	Électro-ménagers, appareils de réfrigération/	Pneus usés
Ville de La Tuque							
Écocentre/Centre de transfert 1200, rue des Pionniers	X	X	X	X	X	X	X
Hôtel de Ville de La Tuque 375, rue Saint-Joseph			X				
Coopérative de solidarité ETC 450 Rue Saint-Louis	X		X				
Postes Canada 997, boul. Ducharme			X				

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Points de dépôt	Matériel électronique et informatique	Peintures et contenants	Piles et batteries	Lampes au mercure	Huiles usées et antigels	Électro-ménagers, appareils de réfrigération/	Pneus usés
Canadian Tire 1200, boul. Ducharme		X	X		X		X
La Source 753 Boulevard Ducharme, La Tuque			X				
OrdiPlus Informatique 539, rue Commerciale La Tuque, Québec	X						
BMR – S.E.C. Pierre Naud/Mokotakan 2502, boul. Ducharme, La Tuque		X					
Déco PTM 1442, boul. Ducharme, La Tuque		X					
La Tuque Chevrolet Buick GMC					X		

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Points de dépôt	Matériel électronique et informatique	Peintures et contenants	Piles et batteries	Lampes au mercure	Huiles usées et antigels	Électro-ménagers, appareils de réfrigération/	Pneus usés
1070 Boulevard Ducharme La Tuque, QC G9X 0A0							
Garages, détaillants et concessionnaires automobiles de La Tuque							X
Lac-Édouard							
Municipalité de Lac-Edouard 195 rue Principale				X			
La Bostonnais							
9070-7548 Québec inc. 1062, route 155 Nord							X
Remorquage Ro-Co 1089, route 155 Nord							X

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Points de dépôt	Matériel électronique et informatique	Peintures et contenants	Piles et batteries	Lampes au mercure	Huiles usées et antigels	Électro-ménagers, appareils de réfrigération/	Pneus usés
Secteur Parent							
Garage municipal 550, rue Lucien-Filion			X	X	X		
Wemotaci							
Écocentre de Wemotaci 287, rue Wemotaci	X	X	X	X	X	X	X
Conseil des Atikamekw de Wemotaci, 36, rue Kenosi			X				
Opitciwan							
Garage municipal d'Opitciwan Km 161, route 17	X						
Écocentre Atikamekw d'Opitciwan	X	X		X	X	X	X

2.10. Collecte des encombrants

Les municipalités formant l'agglomération offrent un service de collecte annuelle pour les encombrants. De plus, il est possible en tout temps d'apporter les encombrants à l'écocentre du chemin des Pionniers où ils seront récupérés et valorisés, lorsque possible.

2.11. Collectes spéciales

À l'exception des encombrants, aucune collecte spéciale n'est organisée dans l'agglomération de La Tuque. Par contre, plusieurs matières sont visées par un système d'apport volontaire à l'écocentre de La Tuque.

Le béton et les agrégats sont également récupérés. Ces résidus sont broyés de façon à pouvoir être utilisés lors de travaux réalisés par le Service des travaux publics de la Ville de La Tuque.

Quant aux résidus ligneux, ils sont broyés en vue de leur utilisation dans les étangs de compostage des boues septiques de la Ville de La Tuque. Les copeaux sont aussi utilisés par Ski La Tuque pour l'aménagement des pistes de ski alpin de façon à réduire l'enneigement artificiel.

Un conteneur situé à l'écocentre permet la récupération des vêtements et tissus usagés. La Coop ETC redonne une nouvelle vie à ces vêtements en les vendant à bas prix ou en confectionnant des guenilles qui sont utilisées dans les commerces latuquois.

L'écocentre est aussi un dépôt pour les pneus de véhicules. Ces derniers sont récupérés par le programme géré par Recyc-Québec qui s'assure de la valorisation de ces résidus. Les pneus usés sont également récupérés chez les garages de mécanique, les détaillants et les concessionnaires automobiles. Enfin, les communautés de Wemotaci et d'Opitciwan acceptent les pneus usés à leurs écocentres.

2.12. Collecte des matières putrescibles

À l'heure actuelle, aucune municipalité ou secteur n'offre de collecte des matières putrescibles. Cependant, la population peut apporter gratuitement les résidus ligneux à l'écocentre, dont les sapins de Noël. Ces résidus sont broyés puis compostés avec les boues septiques en vue de leur valorisation sur les terrains municipaux.

La population est également invitée à apporter ses feuilles mortes à l'écocentre. Elles sont par la suite utilisées comme amendement pour les sols par des agriculteurs de la région.

Depuis 2008, Ville de La Tuque fait la promotion du compostage domestique. Une formation est offerte gratuitement tous les printemps. À ce jour, 843 composteurs domestiques ont été distribués. Une subvention de la Ville permet aux participants d'acquérir jusqu'à deux composteurs domestiques pour la modique somme de 20\$ chacun. Cette soirée de formation est également l'occasion de sensibiliser les participants à la pratique de l'herbicyclage.

2.13. Gestion des boues municipales

Les boues municipales comprennent autant celles provenant des réseaux d'égouts municipaux que celles vidangées des fosses septiques.

Boues de stations d'épuration des eaux usées

La Ville de La Tuque opère une station à étangs aérés. Les étangs sont vidangés à tous les 30 ans environ.

Boues de fosses septiques

La municipalité de Lac-Édouard a un programme obligatoire de vidange des fosses septiques sur son territoire. Ainsi, c'est la municipalité qui sélectionne l'entreprise sanitaire et qui gère l'horaire des vidanges. Les résidents sont facturés après-coup. La municipalité a également un réseau collecteur reliant 64 résidences à une fosse septique commune.

La Ville de La Tuque a également un programme de vidange des fosses septiques pour une partie de son territoire, plus précisément pour les secteurs à proximité des périmètres urbains, mais l'inscription des résidents est volontaire. La municipalité de La Bostonnais a également un programme de vidange des fosses auquel les citoyens peuvent s'inscrire de façon volontaire.

Pour les résidences et les chalets de l'agglomération qui ne sont pas inscrits au programme de vidange, il revient aux citoyens d'assurer la vidange de leur fosse selon les modalités prévues par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

2.14. Activités de communication et de sensibilisation

La plupart des secteurs, des communautés et des municipalités de l'agglomération possèdent des outils de communication pour informer les citoyens, comme des journaux municipaux, des

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

bulletins, sites web, dépliants informatifs, infolettres et des panneaux d'affichage numérique. Ceux-ci permettent entre autres d'informer la population concernant les activités en gestion des matières résiduelles. La formation annuelle sur le compostage domestique est également l'occasion de sensibiliser les participants aux bonnes pratiques liées à la gestion des matières résiduelles.

Tableau 14 : Activités de communication et de sensibilisation

Municipalité	Moyens	Matières visées
Ville La Tuque	Bulletin « La Tuque c'est MA ville ! » (distribué dans toute l'agglomération) Trois panneaux publicitaires lumineux Panneaux d'affichage numérique Publicités à la radio Publicités Info-Service Écho de La Tuque Site web Page Facebook Formations Feuillet d'information jumelé au compte de taxes Infolettres Rencontres publiques d'information	Encombrants Collecte RDD Matières résiduelles LEET/LETI Compostage domestique Résidus ligneux et verts Collectes
La Tuque Secteur La Croche	Publipostages La Voix du Canton Courriels aux résidents Publicités Info-Service Écho de La Tuque Dépliants d'information	Encombrants Collecte RDD Matières résiduelles Recyclage du plastique agricole
La Tuque Secteur Parent	Publipostages Tableau d'affichage Publicités Info-Service Écho de La Tuque Rencontres publiques d'information	Matières résiduelles LEET/LETI
La Bostonnais	Avis publics	Collecte encombrants Recyclage Compostage Matières résiduelles

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Municipalité	Moyens	Matières visées
Lac-Édouard	Bulletin 'Le tour du Lac' Courriel Site web	Gestion des matières résiduelles

3. INSTALLATIONS DE GMR DESSERVANT LE TERRITOIRE

La Ville de La Tuque, en vertu de ses compétences d'agglomération, dispose d'installations de gestion des matières résiduelles, notamment l'écocentre, le centre de transfert et le site de traitement des boues de fosses septiques. D'autres installations se trouvent à l'extérieur du territoire de l'agglomération.

3.1. Centre de valorisation des matières organiques

À l'heure actuelle, les résidus verts récupérés à l'écocentre de La Tuque sont valorisés par le biais de l'aménagement paysager ou de l'agriculture sur le territoire des trois municipalités. Lorsque la collecte de porte en porte sera implantée dans la Ville de La Tuque, les matières organiques seront accueillies au centre de transfert, situé à l'écocentre, avant d'être acheminées à la future usine de biométhanisation qui sera opérée par Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès.

Le Tableau 15 montre les sites de traitement pouvant desservir La Tuque à cet égard.

Tableau 15: Sites de traitement des matières organiques

Localisation	Propriétaire/ exploitant	Capacité annuelle maximale (t/an)	Quantité reçue de l'Agglomération en 2022 (t/an)	Matières visées
Saint-Étienne- des-Grès	Énercycle	35 000	n/a	Résidus verts et alimentaires
Hebertville- Station	RMRLSJ	10 800	n/a	Résidus verts et alimentaires

3.2. Centre de tri et de conditionnement des matières recyclables

Les matières issues de la collecte sélective de porte en porte de l'agglomération sont dirigées vers le centre de transfert de La Tuque, puis transportées au centre de tri de Récupération Mauricie à Saint-Étienne-des-Grès.

Tableau 16 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant
l'Agglomération

Localisation	Propriétaire/ exploitant	Capacité maximale (t/an)	Quantité reçue de l'Agglo- mération en 2022 (t/an)	Matières visées
Saint-Étienne- des-Grès	Récupération Mauricie	36 000	1 376	Papier, carton, plastique, métal, verre
Roberval	RMRLSJ	12 000	n/d	Papier, carton, plastique, métal, verre

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

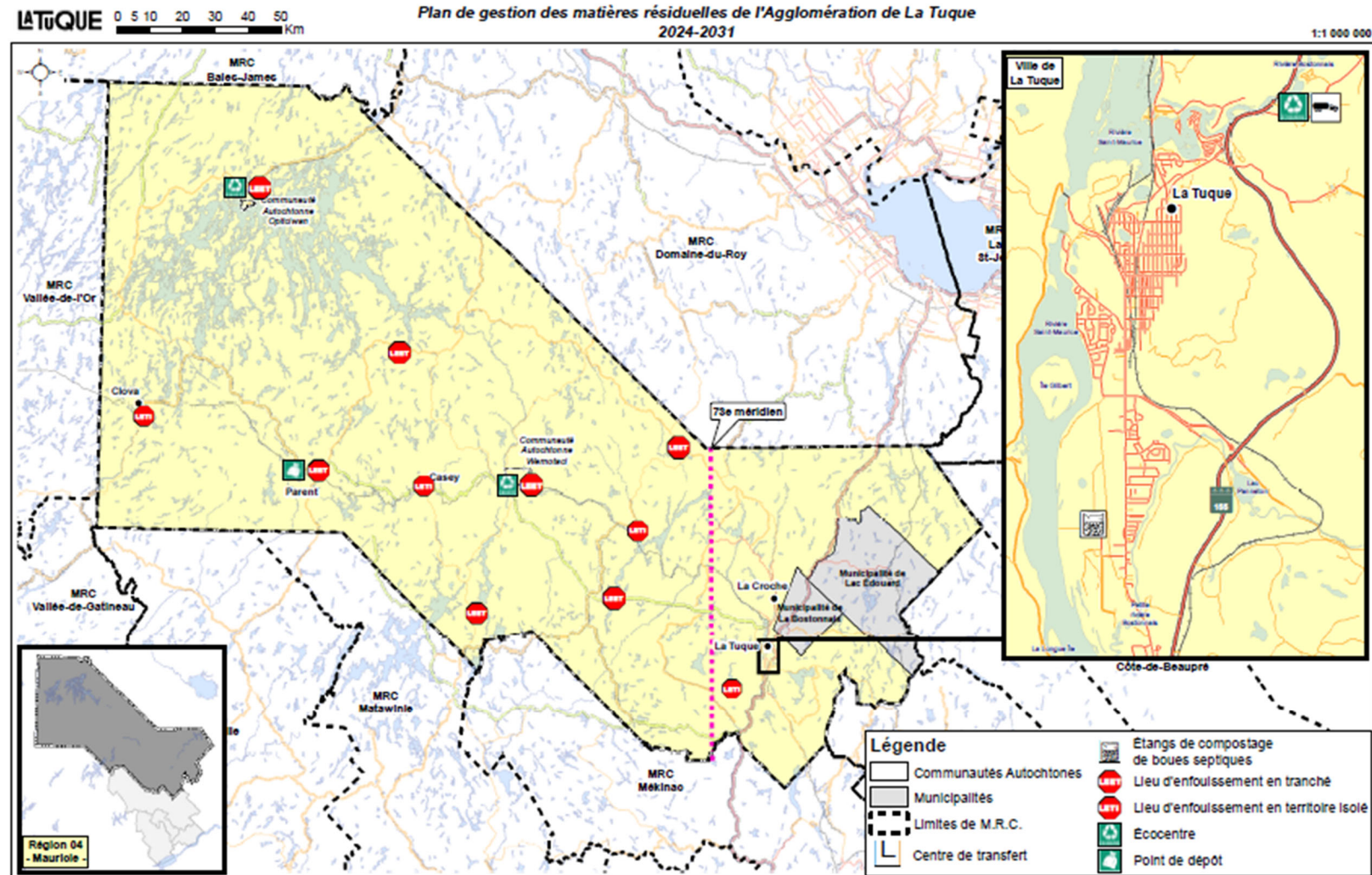


Figure 2 : Installations en gestion des matières résiduelles

3.3. Lieux d'enfouissement

Les déchets des secteurs de la Ville de La Tuque ainsi que des municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard situés à l'est du 73^e méridien sont transportés au centre de transfert de La Tuque. De cet endroit, des camions les acheminent au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès, dans la MRC de Mékinac.

Le LET de Champlain, également dans la région de la Mauricie, fait présentement l'objet d'une demande d'agrandissement. Aucun déchet de l'agglomération de La Tuque n'y est éliminé.

Par ailleurs, comme le prévoit l'alinéa 87 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), les matières résiduelles des secteurs de la Ville de La Tuque situés à l'ouest du 73^e méridien peuvent être enfouis dans des lieux d'enfouissement en tranchées (LEET) en raison de l'éloignement de ces populations par rapport aux LET. Cette portion du territoire de la Ville compte également des lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI) afin de desservir des secteurs récréotouristiques, des camps forestiers ainsi que les citoyens qui vivent en territoire forestier.

Comme l'indique la Figure 2, un seul LETI se trouve à l'est 73^e méridien, car il a été autorisé avant la mise en vigueur du REIMR.

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Tableau 17: Lieux d'enfouissement desservant les territoires de l'agglomération de la Tuque

Localisation	Propriétaire /exploitant	Capacité annuelle autorisée (TM)	Quantité reçue de l'agglomération en 2022 (TM ou m³)	Année de fermeture prévue
Lieux d'enfouissement technique (LET)				
Saint-Étienne-des-Grès (hors-MRC)	Énercycle	180 000	6 952 TM	2032
Champlain (hors-MRC)	Énercycle/ Matrec	150 000	n/a	2045 ⁶
Lieux d'enfouissement en tranchées (LEET)				
Wemotaci	CAW	n/a	n/d	2031
Opitciwan	CAO	n/a	n/d	n/d
Canton Lamy, Secteur Parent	Ville de la Tuque	n/a	Environ 3000 m³	2026
Milieus forestiers, secteur du relais 22 miles	Ville de la Tuque	n/a	Environ 800 m³	2024

⁶ Sous réserve de l'autorisation de l'agrandissement demandé par Énercycle au MELCCFP. Le cas échéant, la capacité annuelle du LET serait de 250 000 TM par an.

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Localisation	Propriétaire /exploitant	Capacité annuelle autorisée (TM)	Quantité reçue de l'agglomération en 2022 (TM ou m³)	Année de fermeture prévue
Canton Bardy, Secteur Flamand	Ville de la Tuque	n/a	Environ 700 m³	2032
Canton Leblanc, secteur de la Baie-Jean-Pierre	Ville de la Tuque	n/a	Environ 175 m³	2040
Canton Sincennes, secteur du Lac Châteauvert	Ville de la Tuque	n/a	Environ 100 m³	2040
Lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI)				
Canton Buies, secteur de Clova	Ville de la Tuque	n/a	Environ 300 m³	n/d
Canton Lavigne, secteur de Casey	Ville de la Tuque	n/a	Environ 85 m³	n/d
Canton Turcotte, secteur du lac Turcotte	Ville de la Tuque	n/a	Environ 20 m³	2025
Canton Cloutier, secteur Windigo	Ville de la Tuque	n/a	Environ 85 m³	n/d
Canton Levasseur, milieux forestier	WestRock	n/a	n/d	n/d
Canton Frémont	Les Forestiers Rébecs	n/a	n/d	n/d

3.4. Écocentres et points de dépôt

L'écocentre de la Ville de La Tuque dessert ses résidents, ses villégiateurs et les ICI ainsi que ceux de La Bostonnais et de Lac-Édouard. Le service pour les ICI fait toutefois l'objet d'une tarification. L'apport volontaire de matières recyclables, de produits couverts par une REP, d'encombrants, de bonbonnes de propane, de résidus de CRD, de résidus verts et de métaux y est encouragé. L'écocentre de La Tuque a reçu, en moyenne, près de 60 visites par jour en 2022.

Les communautés de Wemotaci et d'Opitciwan ainsi que le secteur de Parent disposent également de lieux pour l'apport de matières valorisables qui ne sont pas incluses dans les collectes de porte en porte, comme les résidus de CRD, la ferraille et les produits couverts par une REP (voir le Tableau 13).

Tableau 18: Écocentre et points de dépôt

Localisation	Propriétaire/ exploitant	Période d'ouverture	Type (mobile, permanent, etc .)
La Tuque	Ville de La Tuque	Tous les jours, 8h30 à 16h30	Permanent
Parent	Ville de La Tuque	Tous les jours	Point de dépôt
Wemotaci	CAW	Tous les jours	Permanent
Opitciwan	CAO	Tous les jours	Permanent

3.5. Centre de transfert

Le centre de transfert de La Tuque se trouve à l'intérieur du site de l'écocentre. Les déchets et les matières recyclables y sont acheminés afin d'être transportés, dans des camions semi-remorques (53 pi.), respectivement au LET et au centre de tri des matières recyclables de Saint-Étienne-des-Grès.

Le centre de transfert inclura bientôt un bâtiment pour les matières organiques de la collecte

des bacs bruns. Les résidus alimentaires et verts pourront y être chargés en vue de leur transport jusqu'à la plateforme de compostage de Saint-Étienne-des-Grès.

Tableau 19: Centre de transfert

Localisation	Propriétaire/ exploitant	Capacité maximale	Quantité reçue en 2022 (t/an)	Matières visées
La Tuque	Ville de La Tuque	Maximum de 200 t/semaine	9 074 t	Matières recyclables Déchets

3.6. Centre de tri des résidus de CRD

Les résidus de CRD de l'agglomération récupérés se retrouvent principalement à l'écocentre de La Tuque. À partir de cet endroit, ils sont transportés vers l'un des centres de tri de résidus de CRD indiqués au

Tableau 20 : Centres de tri de résidus de CRD desservant l'agglomération

Localisation	Propriétaire/ exploitant	Capacité maximale (t/an)	Quantité reçue en 2021 (t/an)	Matières visées
Trois-Rivières	Bellemare	n/d	60 000 à 80 000	Agrégats, métaux, gypse, bois, bardeaux, résidus de CRD voués à l'enfouissement

3.7. Sites de traitement des boues municipales

La Ville de La Tuque dispose d'une station d'épuration des eaux usées provenant de ses égouts. Il s'agit de quatre étangs aérés dont la dernière vidange remonte à 2013. Lorsque vidangées, les boues sont valorisées par l'épandage agricole.

La Ville a également un site de compostage des boues de fosses septiques. Ce site reçoit les boues de fosses septiques vidangées pour les résidences non raccordées au réseau d'égout de la Ville de La Tuque de même que pour les résidences de La Bostonnais et de Lac-Édouard.

Les boues vidangées de l'étang de compostage sont valorisées, s'il y a lieu, par le biais de travaux d'aménagement paysager de la Ville de La Tuque.

Tableau 21: Installations de traitement des boues

Locali- sation	Type d'installation	Année de dernière vidange	Quantité vidangée en 2022 (t mh)	Vidange prévue après 2022	Desti- nation
Ville de La Tuque	Étangs aérés	2013	0 t	2043	Épandage agricole
Ville de La Tuque	Étangs de compostage (boues de fosses septiques)	n/d	0 t	n/d	Valorisation sur les terrains municipaux

4. LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

4.1. Les intervenants

Il est important de préciser que cette liste n'est pas exhaustive et qu'elle regroupe les organismes recensés sur le territoire de planification qui ont des activités dans le domaine du réemploi, de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles. Ces données proviennent essentiellement de Recyc-Québec, du Répertoire des entreprises de l'agglomération et du Service de développement économique et forestier (SDÉF) de la Ville de La Tuque.

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

Tableau 22: Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles

Organisme ou entreprise	Lieu	Activités
Municipalités, Premières nations et OBNL		
Ville de La Tuque	1220, chemin des Pionniers, La Tuque	Mandataire de l'agglomération pour la révision et la mise en œuvre du PGMR ; Gestionnaire de l'écocentre et du centre de transfert ; Récupération de matières recyclables, produits REP, pneus, etc. ; Transfert en vue du transport vers le lieu d'élimination ou de valorisation.
Énercycle (anciennement la RGMRM)	400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès	Lieu d'enfouissement technique et plateforme de compostage
Récupération Mauricie	400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès	Tri et conditionnement des matières recyclables de la collecte sélective
Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Mauricie	3450, boul. Royale, bureau 200, Trois-Rivières	Concertation entre les intervenants régionaux en environnement, ISÉ
Coopérative de Solidarité ETC	444, rue Bostonnais La Tuque (<i>adresse temporaire</i>)	Gestion de l'écocentre Récupération et revente de vêtements, récupération des produits électroniques et informatiques
Ressources Parent-Ailes	752, boul. Ducharme La Tuque	Récupération de vêtements et de jouets pour enfants de 0 à 5 ans à des fins de réutilisation
CPE Premier Pas de La Tuque	350, rue Brown, La Tuque	Récupération de vêtements pour enfants à des fins de réutilisation par les clients de la garderie.
Conseil des Atikamekw de Wemotaci, Wemotaci	36, rue Kenosi, Wemotaci	Gestion d'un écocentre et d'un LEET pour la communauté

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Organisme ou entreprise	Lieu	Activités
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, Opitciwan	22, rue Amisk, Opitciwan	Gestion d'un écocentre et d'un LEET pour la communauté
Gestion de LETI privés		
Les Forestiers Rébec inc.	1053, boul. Ducharme, La Tuque	Gestion d'un LETI
WestRock	1000, chemin de l'Usine, La Tuque	Valorisation de boues de papetières Gestion d'un LETI
Collecte et transport de matières résiduelles		
J.Y. Martel Transport Inc.	1295, ave. de la Fonderie, Shawinigan	Transport longue distance de déchets et de résidus de CRD Location de conteneurs
Constructions F. Paré inc.	1544, boul. Ducharme La Tuque	Collecte et transport de matières résiduelles Location de conteneurs
Excavation Parent-Clova	516, chemin Parent, CP 337 Parent	Collecte et transport de matières résiduelles. Entretien du LEET de Parent et du LETI de Clova
Ives Audy Toitures	331, rue Desbiens La Tuque	Collecte et transport de matières résiduelles.
Scierie SMB	32, rue Damasse - C.P. 4058, Lac Édouard	Collecte et transport de matières résiduelles
Pierre Audette	Chemin du Canal 23 Clova	Collecte et transport de matières résiduelles
Location de conteneurs		

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Organisme ou entreprise	Lieu	Activités
Charles Morissette inc.	150, chemin des Hamelin La Tuque	Location de conteneurs
Vidange et transport de boues municipales		
ORTEC GROUP	1086, boul. Ducharme, La Tuque	Vidange et transport des boues
Récupération des résidus de CRD		
Bellemare	11 450, boul. Industriel, Trois-Rivières	Récupération et recyclage d'agréats Enfouissement de résidus de CRD
Enfoui-Bec	18 055, rue Gauthier, Bécancour	Récupération et recyclage de résidus de CRD Enfouissement de résidus de CRD Compostage des résidus verts Location de conteneurs
Enviro-Tri	1147, chemin des Petites Terres Trois-Rivières	Récupération, tri et valorisation de résidus de construction-rénovation- démolition (CRD)
Récupération et transport de RDD, de métaux et de résidus de CRD		
CRI Environnement Inc.	75, rue du Progrès, Côteau-du-Lac	Collecte et traitement de RDD et de matières dangereuses
Laurentide Re/Source	345, rue Bulstrode Victoriaville	Récupération et recyclage de peinture et de piles
Robert Fer et Métaux inc.	3206, chemin des Buissons Shawinigan	Récupération des batteries, récupération des métaux, service de conteneurs pour la démolition

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

Organisme ou entreprise	Lieu	Activités
Pièces d'Autos Robert Itée	581, route 155 Sud La Tuque	Récupération des batteries, récupération des métaux et carcasses automobiles.
Agrégats Dany Morissette inc.	2100, chemin des Pionniers La Tuque	Récupération des sables, gravier non contaminé, récupération d'asphalte et de béton

4.2. Autres produits

Dans l'agglomération de La Tuque, il y a également des services permanents et gratuits de récupération de certaines matières résiduelles. Plusieurs produits ayant encore de la valeur ou qui demandent une gestion adéquate pour protéger l'environnement sont récupérés par des marchands régionaux.

D'autres intervenants ont des activités dans le domaine du réemploi, de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles. Par exemple, les pharmacies récupèrent les médicaments périmés tandis que des entreprises reprennent les cartouches d'encre d'imprimantes. En outre, certains commerces ou organismes acceptent des produits couverts par une REP sans être forcément affichés comme point de dépôt sur le site Internet de l'organisme de gestion pour ces produits.

4.3. Synthèse des coûts de collecte, de transport, de transport longue distance et de traitement des matières résiduelles

La synthèse donne un aperçu des coûts assumés par la Ville de La Tuque et les autres municipalités pour leurs services de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles (matières recyclables et déchets). Le Tableau 23 permet de distinguer, à l'aide des données fournies par la Ville de La Tuque, les coûts pour les différentes étapes touchant les matières recyclables et les déchets pour La Tuque, le secteur parent et le secteur Clova. En outre, les coûts distincts de la collecte des conteneurs des déchets des ICI est établi.

Comme les données de collectes des municipalités de La Bostonnais et Lac-Édouard n'ont pas été fournis, ces coûts ne sont pas inclus.

Tableau 23: Coûts de collecte, transport, transport longue distance et traitement

	La Tuque: résidentiel et ICI assimilables	La Tuque: ICI en conteneurs	Parent	Clova	Total
Matières recyclables					
Collecte et transport	\$ 256 124	n/a	\$ 24 606	n/a	\$ 280 731
Transport Longue Distance	\$ 49 796,51	n/a	n/a	n/a	\$ 49 797
Tri et conditionnement	\$ 26 953	n/a	n/a	n/a	\$ 26 953
Sous-total: matières recyclables	\$ 332 874	n/a	\$ 24 606	n/a	\$ 357 481
Déchets					
Collecte et transport	\$ 330 694	\$ 253 399	\$ 37 141	\$ 16 967	\$ 638 201
Transport Longue Distance	\$ 94 251,59	n/a	n/a	n/a	\$ 94 252
Enfouissement	\$ 763 166		\$ 19 662	\$ 3 528	\$ 786 358
Sous-total: déchets	\$ 1 188 111	\$ 253 399	\$ 56 804	\$ 20 495	\$ 1 518 810
TOTAL	\$ 1 520 986	\$ 253 399	\$ 81 411	\$ 20 496	\$ 1 876 292

Par ailleurs, le Tableau 24 permet d'établir les coûts de gestion des matières résiduelles à la tonne, par unité d'occupation et par habitant. Le tableau montre un coût global pour les matières recyclables, à la tonne, plus élevé que pour les déchets. En revanche, les coûts concernant les matières recyclables sont plus faibles que ceux des déchets lorsque calculés par unité d'occupation ou par habitant.

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Tableau 24 : Coûts de gestion des matières résiduelles à la tonne, par unité résidentielle et par habitant

	Coût global	Tonnes	Coût/tonne	Coût/u.o.	Coût/habitant
Matières recyclables					
Collecte et transport	\$ 280 731	1314	\$ 214	\$ 49	\$ 26
Transport Longue Distance	\$ 49 797	1314	\$ 38	\$ 9	\$ 5
Tri et conditionnement des matières recyclables	\$ 26 953	1314	\$ 21	\$ 5	\$ 2
Sous-total : Matières recyclables	\$ 357 481	1314	\$ 272	\$ 63	\$ 33
Déchets					
Collecte et transport	\$ 638 201	6539	\$ 98	\$ 112	\$ 58
Transport Longue Distance	\$ 94 252	6539	\$ 14	\$ 17	\$ 9
Élimination des déchets*	\$ 786 358	6539	\$ 120	\$ 138	\$ 72
Sous-total : Déchets	\$ 1 518 811	6539	\$ 232	\$ 267	\$ 139
TOTAL	\$ 1 876 292	7853	\$ 504	\$ 330	\$ 172

Enfin, le Tableau 25 permet de comparer les coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles de l'agglomération, par habitant, à ceux de MRC voisines de Mékinac et de Maskinongé. En ce qui concerne la moyenne des coûts pour l'ensemble du Québec, une comparaison est également possible pour les coûts concernant les matières recyclables et

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

ceux d'élimination des déchets.

Tableau 25 : Coûts comparés de collecte, transport et traitement par habitant

	La Tuque (2022)	MRC Mékinac (2021)	MRC Maskinongé (2021)	Prov. De Québec (2020)
Matières recyclables				
Collecte et transport	26	33	32	17
Transport Longue Distance	5	n/d	n/d	n/a
Tri et conditionnement des matières recyclables	2	n/d	n/d	8
Sous-total : Matières recyclables	33	n/d	n/d	24
Déchets				
Collecte et transport	58	41	33	n/d
Transport Longue Distance	9	n/d	n/d	n/d
Élimination des déchets*	72	n/d	n/d	66

Sources : Ville de La Tuque, Projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles de Shawinigan, Trois-Rivières et des MRC des Chenaux, Maskinongé et Mékinac (2021) et Diagnostic des contrats municipaux de collecte sélective (Chamard, 2021).

5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD de l'agglomération de La Tuque.

Portrait de 2022

Le Tableau 26 et la Figure 3 montrent l'importance du secteur résidentiel dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque. Par ailleurs, de façon globale, 35 % des matières générées ont été recyclées en 2022.

Tableau 26 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2022) – sans les boues

Secteur	Quantité (t)			Taux de mise en valeur	Taux d'élimination (kg/pers/an)
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Résidentiel	2 279 t	4 740 t	7 019 t	32 %	405
ICI	1 192 t	3 177 t	4 368 t	27 %	271
CRD*	1 310 t	715 t	2 234 t	59 %	61
TOTAL	4 781 t	8 631 t	13 621 t	35 %	737

** Dans le secteur CRD, il y a 210 t de rejets de centres de tri de CRD qui sont utilisées comme matériaux de recouvrement dans les lieux d'enfouissement, donc qui ne sont considérées ni comme récupérées, ni comme éliminées.*

La Figure 3 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités ont le plus d'emprise, représente 52 % des quantités de matières générées. Les boues municipales ne figurent pas dans ces quantités.

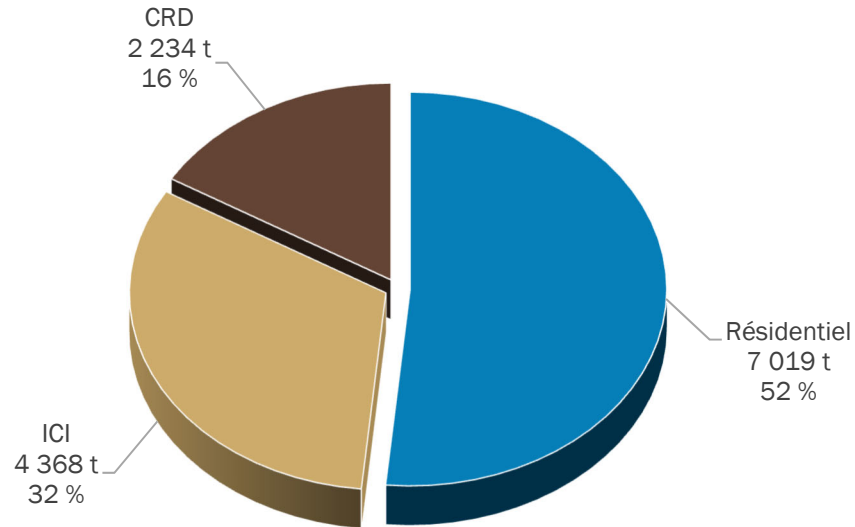


Figure 3 : Répartition de la génération des matières résiduelles (2022) – sans les boues

Le Tableau 27 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Ces données, pour les trois secteurs, relèvent autant des données de collecte de l'agglomération de La Tuque que des estimations réalisées grâce à l'Outil d'inventaire des matières résiduelles.

La quantité de boues municipales générées, d'après les estimations, est indiquée. Toutefois, comme ces boues n'ont pas été vidangées des étangs de la Ville en 2022, aucune quantité récupérée, ni éliminée, n'est affichée.

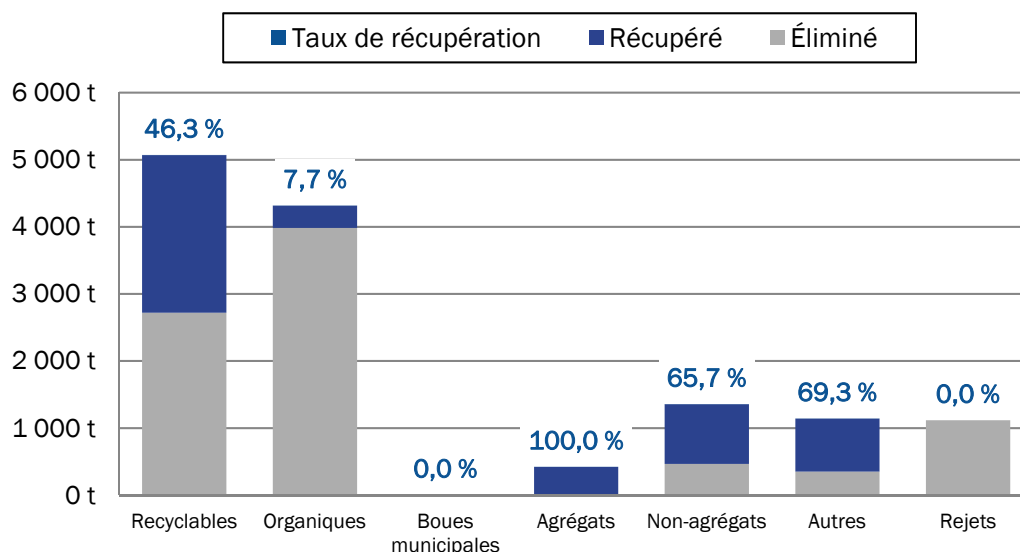
*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Tableau 27 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles (2022)

Catégorie de matière résiduelle	Quantité (t)				Taux de mise en valeur
	Récupérée	Éliminée	Usages en lieu d'enfouissement	Générée	
Papier et Carton	1 735 t	1 371 t	N.A.	3 105 t	56 %
Métal	143 t	227 t	N.A.	369 t	39 %
Plastique	213 t	854 t	N.A.	1 067 t	20 %
Verre	257 t	269 t	N.A.	526 t	49 %
TOTAL recyclables	2 347 t	2 720 t	N.A.	5 067 t	46 %
Résidus et boues agroalimentaires	0 t	0 t	N.A.	0 t	S.O.
Résidus verts	220 t	1 004 t	N.A.	1 224 t	18 %
Résidus alimentaires	113 t	1 897 t	N.A.	2 010 t	6 %
Autres résidus organiques	0 t	1 081 t	N.A.	1 081 t	0 %
TOTAL organiques	333 t	3 982 t	N.A.	4 316 t	8 %
Agrégats	420 t	0 t	N.A.	420 t	100 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	890 t	464 t	N.A.	1 354 t	66 %
Rejets de centres de tri CRD	N.A.	250 t	210 t	460 t	S.O.
TOTAL résidus CRD	1 310 t	715 t	210 t	2 234 t	59 %
RDD	0 t	67 t	N.A.	67 t	0 %
Encombrants	241 t	87 t	N.A.	328 t	73 %
Autres résidus	549 t	1 060 t	N.A.	1 609 t	34 %
TOTAL (sans boues)	4 781 t	8 631 t	N.A.	13 621 t	35 %
Boues municipales	0 t mh	0 t mh	N.A.	968 t mh	100 %
TOTAL (avec boues)	4 781 t	8 631 t	N.A.	14 589 t	33 %

La Figure 4 illustre la performance de l'agglomération de La Tuque en récupération pour les principales catégories de matières. Comme l'agglomération n'as pas encore implanté la collecte de bacs bruns, le taux de recyclage des matières organiques indique les quantités de

branches, sapins de Noël et résidus verts récupérées à l'écocentre, en plus des matières compostables collectées auprès des ICI.



** Il y a en plus 210 t de rejets des centres de tri de CRD qui sont utilisées comme matériaux de recouvrement dans des lieux d'enfouissement, donc qui ne sont considérées ni comme récupérées, ni comme éliminées. De même, 968 t mh de boues municipales ont été générées mais restent dans les étangs, donc également ne sont considérées ni comme récupérées, ni comme éliminées.*

Figure 4 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées

Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour l'agglomération de La Tuque, cet exercice est réalisé autant pour les quantités générées, récupérées et éliminées.

Génération des matières résiduelles

Le Tableau 28 illustre la stabilité des quantités générées par le secteur résidentiel (incluant les boues municipales), qui ont même fléchi légèrement entre 2014 et 2022. En revanche, les matières générées par le secteur des ICI ont connu une croissance importante durant cet intervalle de neuf ans. Enfin, d'après l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, les quantités de résidus de CRD générées aurait reculé. Toutefois, cette réduction est due à un changement de la méthodologie de calcul. Dans la version 2022 de l'Outil, les agrégats des travaux routiers ne sont plus pris en compte, ce qui réduit significativement l'estimation des quantités générées et récupérées.

Tableau 28 : Génération de matières résiduelles en 2014 et 2022

Secteur	Résidentiel (incluant les boues)	ICI	CRD	Total
2014	8 750	2 882	2 770	14 402
2022	7 987	4 368	2 234	14 589
Écart (t)	-763	1486	-536	187
Écart (%)	-9%	52%	-19%	1%

Élimination des matières résiduelles

Les données d'élimination du MELCCFP, pour l'intervalle de 2016 à 2021, reflètent une certaine constance dans les quantités éliminées par habitant par les secteurs résidentiels, des ICI et des résidus de CRD de l'Agglomération de La Tuque. Le détail par secteur illustre toutefois une réduction des quantités éliminées par le secteur résidentiel en 2021, tandis que les quantités de résidus de CRD éliminés auraient légèrement cru. Il importe de souligner que les données du MELCCFP ne comprennent pas les boues municipales, ni les rejets des centres de tri des matières recyclables, des centres de compostage et des centres de tri des résidus de CRD.

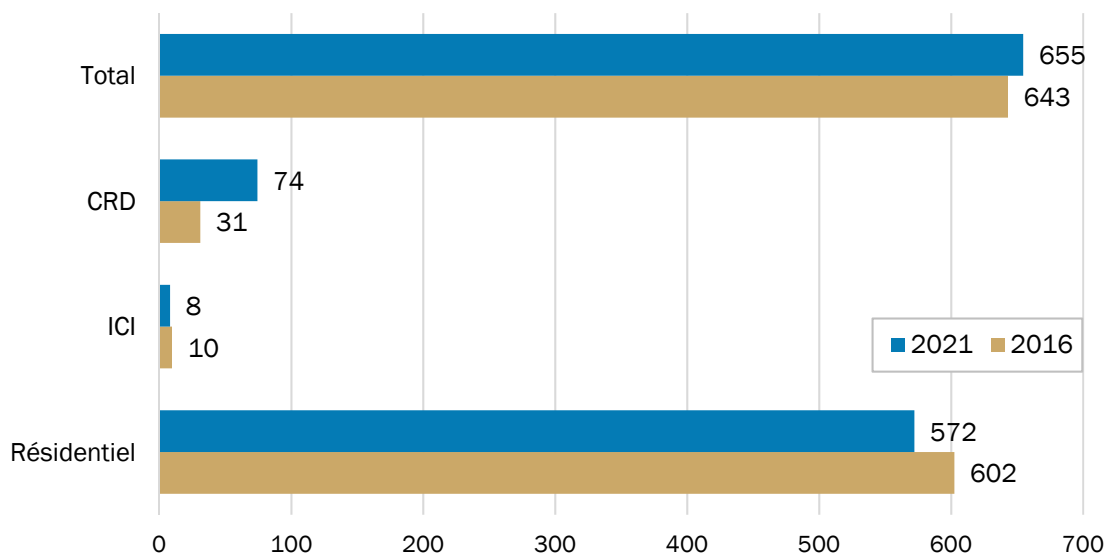


Figure 5 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire (en kg par habitant)

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque 2024-2031

La Figure 6 et le Tableau 29, ci-dessous, permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées d'après les données du MELCCFP, et ce, depuis 2015. Globalement, l'agglomération semble avoir atteint un point tournant en 2020 avec une légère augmentation des quantités éliminées après une réduction constante de 2016 à 2019.

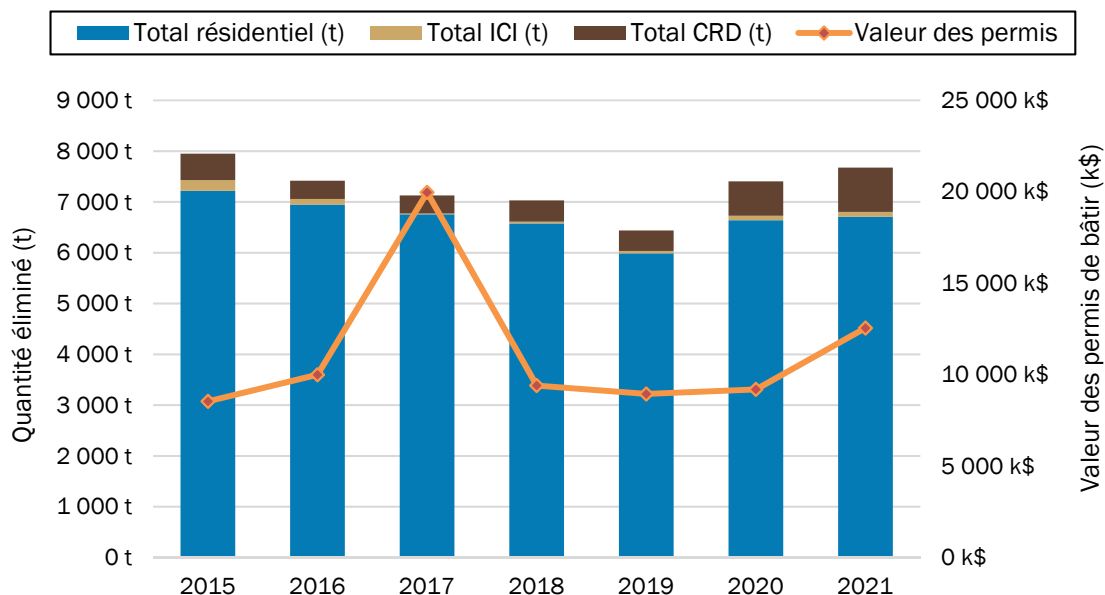


Figure 6 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction

Source : MELCCFP et ISQ

Tableau 29 : Historique d'élimination

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2015	7 219 t	210 t	521 t	7 950 t
2016	6 948 t	111 t	358 t	7 417 t
2017	6 755 t	15 t	358 t	7 128 t
2018	6 575 t	35 t	421 t	7 031 t
2019	5 986 t	48 t	402 t	6 436 t
2020	6 638 t	89 t	676 t	7 403 t
2021	6 707 t	96 t	872 t	7 675 t

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération.

Récupération des matières résiduelles

Le Tableau 30 compare la performance en récupération de l'agglomération de La Tuque aux objectifs de la PQGMR mis de l'avant par les plans d'action 2011-2015 et 2019-2024. Pour ce dernier plan d'action, l'échéance pour l'atteinte des cibles de récupération est l'année 2023.

Tableau 30 : Taux de mise en valeur comparés aux objectifs de la PQGMR

Matière résiduelle	Objectifs du plan d'action 2011-2015	Taux de mise en valeur 2014	Objectifs du plan d'action 2019-2024	Taux de mise en valeur 2022
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	61 %	75 %	46 %
Matière organique putrescible*	60 %	14 %	60 %	8 %
Boues municipales	n/a	35 %	60 %	n/a
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	59 %
<i>Béton, brique, asphalte</i>	80 %	94 %	70 %	100 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	70 %	46 %	70 %	66 %

*En excluant les résidus et boues agroalimentaires.

Comme le prévoit le Guide d'accompagnement pour la révision des PGMR, la matière organique considérée en vue de l'objectif de 60 % du Plan d'action 2019-2024 ne comprend pas les boues agroalimentaires. Quant aux résidus de CRD, l'apparent déclin dans leur récupération, entre 2014 et 2022, n'est pas dû à une performance moindre de l'agglomération. Au contraire, si l'Outil d'inventaire avait été utilisé comme pour l'année 2014, il faudrait inscrire un taux de récupération des résidus de CRD recalé à 29 %. Or, les quantités de résidus de CRD rapportées à l'écocentre permettent plutôt d'établir ce taux de récupération à 59 %.

5.1. Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel relève de la gestion de la Ville de La Tuque et des municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard. Ainsi, les données de collecte fournies, ainsi que celles des écocentres, permettent de déterminer les quantités générées, récupérées et éliminées.

Résultats de l'inventaire

Le Tableau 31 présente les diverses matières du secteur résidentiel et leurs quantités. De façon globale, les ménages de l'agglomération de La Tuque ont valorisé 32 % des matières résiduelles générées, en excluant les boues municipales.

Tableau 31 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel en 2022

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	800 t	540 t	1 339 t	60 %
Métal	50 t	113 t	163 t	31 %
Plastique	126 t	416 t	542 t	23 %
Verre	210 t	144 t	354 t	59 %
TOTAL collecte sélective	1 185 t	1 213 t	2 398 t	49 %
Résidus verts	220 t	892 t	1 112 t	20 %
Résidus alimentaires	84 t	1 150 t	1 234 t	7 %
Autres résidus organiques	0 t	920 t	920 t	0 %
TOTAL organiques	304 t	2 962 t	3 266 t	9 %
Véhicules hors d'usage	549 t	0 t	549 t	100 %
Textiles	0 t	195 t	195 t	0 %
Rejets centre de tri	0 t	177 t	177 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	1 t	1 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	67 t	67 t	0 %
Encombrants métalliques	241 t	41 t	282 t	85 %
Encombrants non-métalliques et autres	0 t	46 t	46 t	0 %
Balayures de rue	0 t	0 t	0 t	S.O.

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Résidus ultimes	0 t	37 t	37 t	0 %
SOUS-TOTAL (sans boues)	2 279 t	4 740 t	7 019 t	32 %
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	868 t mh	100 %
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	100 t mh	S.O.
TOTAL boues	0 t mh	0 t mh	968 t mh	100 %
GRAND-TOTAL (avec boues)	2 279 t mh	4 740 t mh	7 987 t mh	29 %

La Figure 7, ci-dessous, montre les catégories de matières les plus significatives au niveau de la génération des matières du secteur résidentiel de l'agglomération de La Tuque, comme les matières organiques, les matières recyclables et les boues municipales.

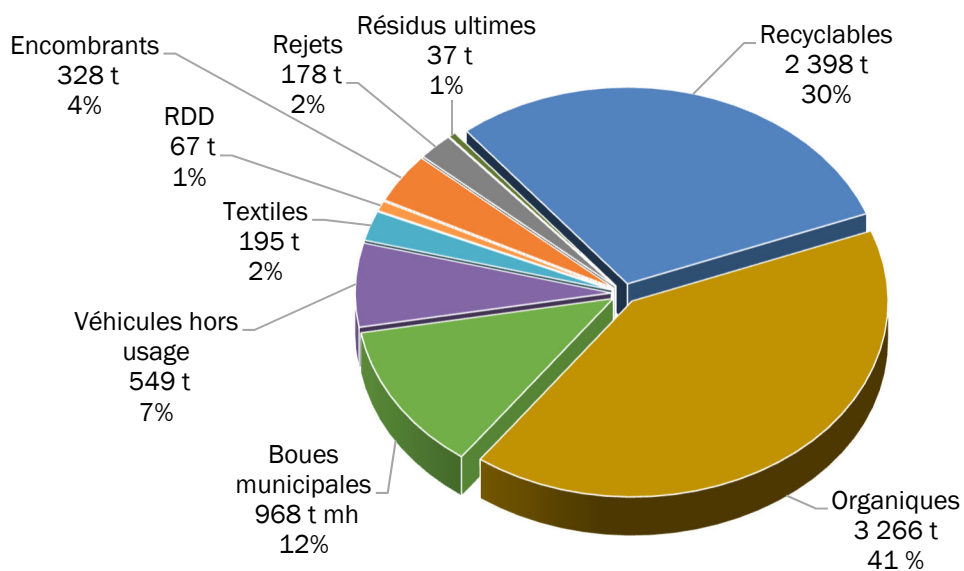


Figure 7: Importance des matières dans les quantités générées

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

De plus, le Tableau 32 illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières dont la prise en compte est facultative dans l'inventaire des matières résiduelles. En effet, les pneus usés et les contenants consignés ne relèvent pas de la gestion de l'agglomération.

Tableau 32 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Pneus	880 t	0 t	880 t	100 %
Contenants consignés	61 t	40 t	101 t	60 %
Aluminium	27 t	12 t	39 t	69 %
Plastique	6 t	4 t	10 t	57 %
Verre	28 t	24 t	52 t	54 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la Figure 8 montre des taux de récupération appréciables pour le papier, le carton et le verre, mais moins pour le métal et le plastique. Cela donne, pour le secteur résidentiel en 2022, un taux global de récupération des matières recyclables d'environ 49 %. En comparaison, la cible du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR est établie à 75 % pour 2023.

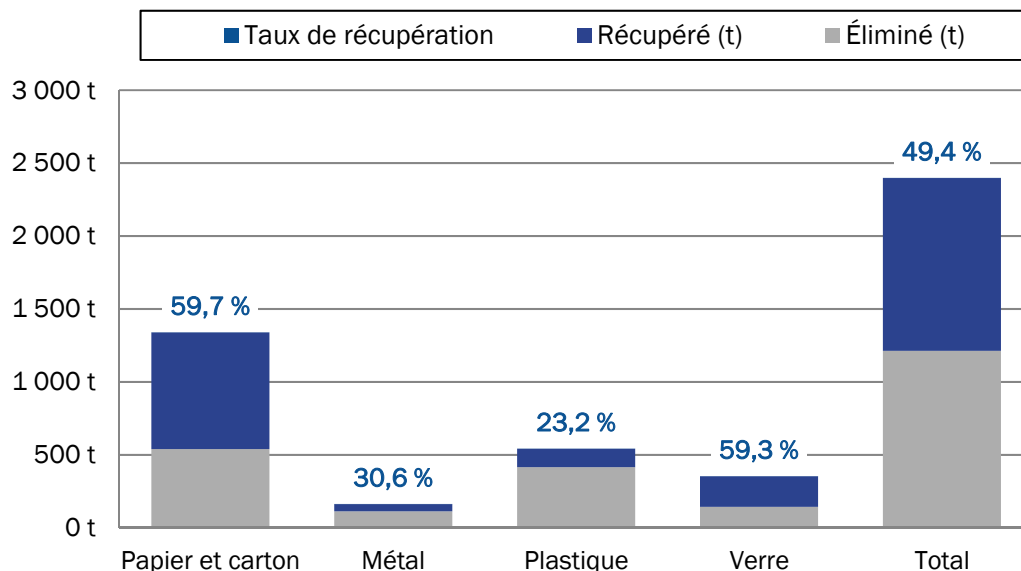


Figure 8 : Matières recyclables du secteur résidentiel

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent les matières récupérées, dans l'agglomération de La Tuque, par l'apport volontaire.

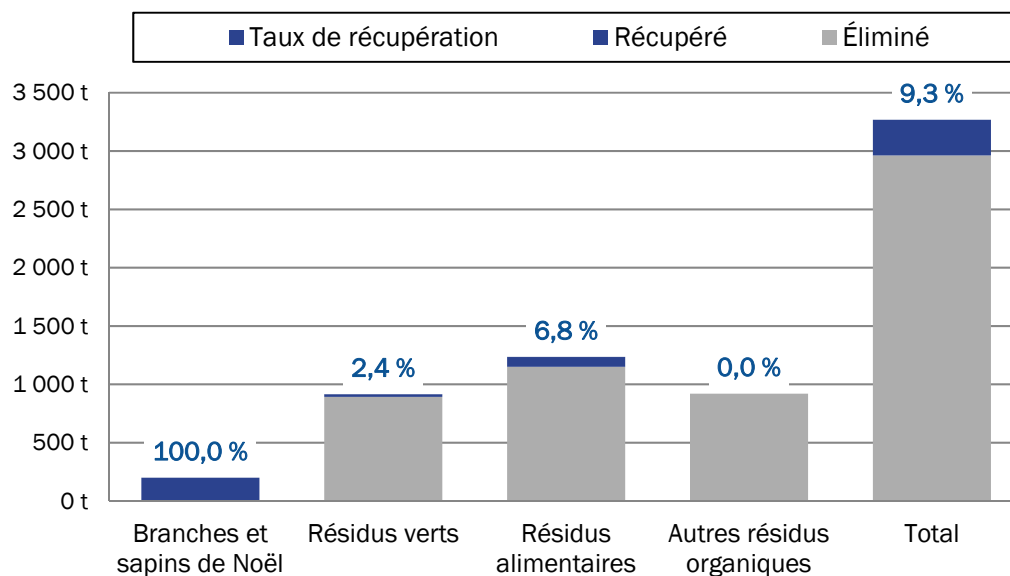


Figure 9 : Matières organiques du secteur résidentiel

En ce qui concerne les boues municipales, leur recyclage est bien établi. En effet, bien qu'il n'y ait pas eu de vidanges des étangs en 2022, les boues sont habituellement valorisées en épandage agricole ou en aménagement paysager. L'Outil d'inventaire permet d'estimer les quantités générées en 2022, soit 968 tonnes de matière humide. Cependant, en raison de l'absence de vidange des étangs, aucune quantité de boues n'est récupérée, ni éliminée.

Globalement, la performance en récupération du secteur résidentiel de l'agglomération de La Tuque, bien que faible pour certaines matières, devrait être bonifiée par les initiatives en cours et celles proposées dans le plan d'action de ce PGMR.

5.2. Secteur des ICI

Le secteur des institutions, des commerces et des industries (ICI) est composé autant d'ICI intégrés aux collectes municipales que de celles, comme les grandes industries, qui gèrent leurs matières résiduelles de façon autonome.

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Les matières générées par le secteur des ICI de l'agglomération constituent 33 % de l'ensemble. Il s'agit donc d'un secteur crucial, mais sur lequel la Ville de La Tuque et les municipalités ont souvent peu d'emprise. Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents secteurs, en nombre d'employés, dans l'Agglomération de La Tuque. Il faut toutefois rappeler que les données tirées de l'Outil d'inventaire demeurent des estimations. L'obtention éventuelle de données réelles du secteur des ICI permettrait de valider ou d'infirmer ces estimations.

À cet égard, il faut noter qu'une partie des ICI sont intégrés aux collectes municipales. Dans ce cas, la partie estimée des matières de ces ICI assimilables, prise à même les données de collecte du secteur résidentiel, est ajoutée aux quantités de matières des ICI selon une proportion établie par l'Outil d'inventaire pour les déchets et les matières recyclables.

Le Tableau 33 présente la performance en récupération des ICI de l'agglomération pour les différentes matières.

Tableau 33: Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	935 t	831 t	1 766 t	53 %
Métal	93 t	113 t	206 t	45 %
Plastique	88 t	438 t	525 t	17 %
Verre	47 t	125 t	172 t	27 %
TOTAL collecte sélective	1 163 t	1 507 t	2 670 t	44 %
Résidus et boues agroalimentaires	0 t	0 t	0 t	S.O.
Résidus verts	0 t	112 t	112 t	0 %
Résidus alimentaires	29 t	747 t	776 t	4 %
Autres résidus organiques	0 t	161 t	161 t	0 %
TOTAL organiques	29 t	1 020 t	1 049 t	3 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	174 t	174 t	0 %
Rejets de la collecte des MO des ICI	0 t	1 t	1 t	0 %

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	378 t	378 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	97 t	97 t	0 %
GRAND-TOTAL	1 192 t	3 177 t	4 368 t	27 %

La Figure 10 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI. Selon les estimations de l'Outil, les matières recyclables culminent à 61 %, devant les matières organiques à 24 %. Par ailleurs, aucune industrie agroalimentaire n'a été répertoriée dans l'agglomération en 2022.

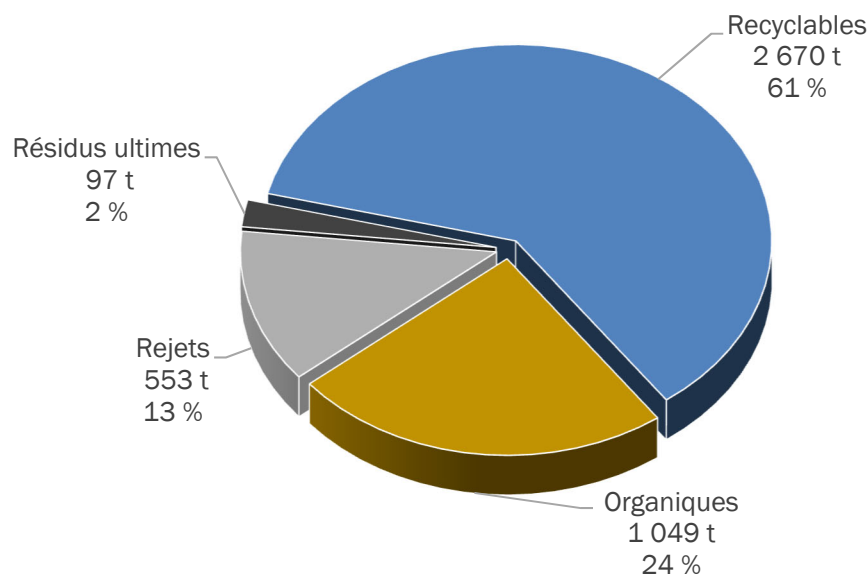


Figure 10: Répartition des matières générées par le secteur ICI

En se basant sur les données estimées par l'Outil d'inventaire, le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un léger retard par rapport au secteur résidentiel. La Figure 11 illustre cette situation.

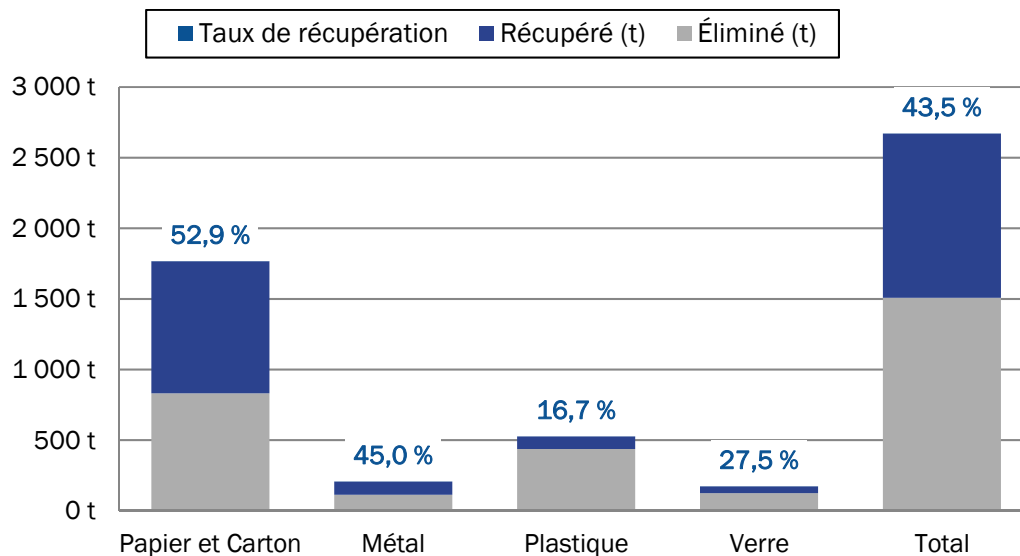


Figure 11 : Matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées

Sur le plan de la gestion des matières organiques, l'Outil d'inventaire et les informations de collecte de l'agglomération indiquent un faible taux de récupération, étant donné qu'aucune industrie agroalimentaire n'est présente sur le territoire en 2022, contrairement à 2014, alors que le dernier inventaire des matières résiduelles du PGMR a été réalisé. Or, la forte performance de cette industrie permet habituellement de relever les résultats plus faibles des ICI en récupération des matières organiques.

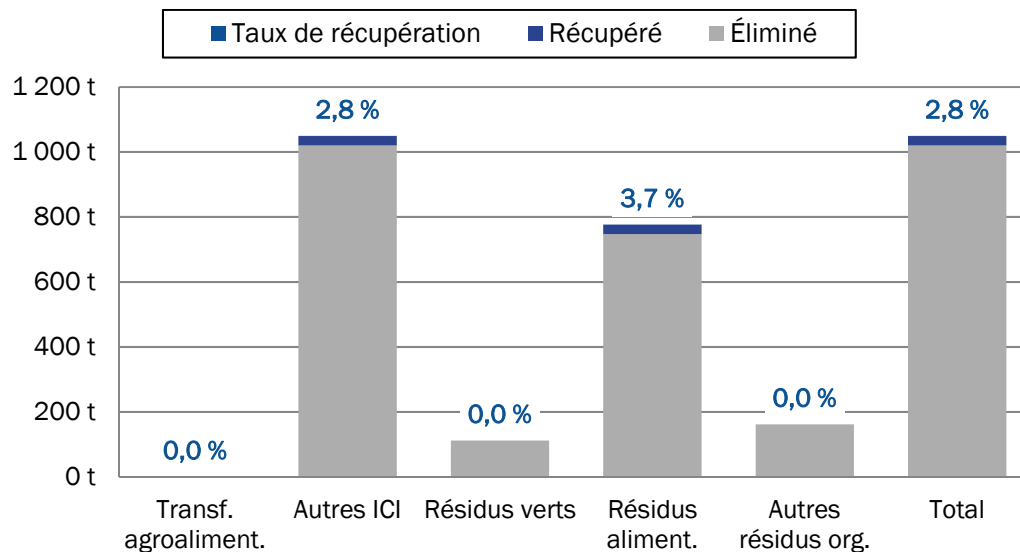


Figure 12 : Matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées

5.3. Secteur des résidus de CRD

Cette section de l'inventaire présente la performance du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) en gestion des matières résiduelles pour l'agglomération.

Le secteur de la CRD comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers de construction (à l'exclusion des grands chantiers routiers). Les quantités sont estimées à l'aide de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et des quantités effectivement récupérées sur le territoire de l'agglomération.

Les résidus de CRD sont composés d'une part d'agréats, comme la brique, le béton et l'asphalte. D'autre part, l'ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d'asphalte, composent les non-agréats.

Le Tableau 34 montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque.

Tableau 34 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Agréats	420 t	0 t	0 t	420 t	100 %

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Matière résiduelle	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement	Généré (t)	Taux de mise en valeur
Non-agrégats	890 t	464 t	0 t	1 354 t	66 %
Bois de construction	396 t	292 t	0 t	688 t	58 %
Gypse	44 t	39 t	0 t	83 t	53 %
Bardeaux d'asphalte	301 t	0 t	0 t	301 t	100 %
Autres	149 t	133 t	0 t	282 t	53 %
Rejets de centres de tri CRD	N.A.	250 t	210 t	460 t	S.O.
GRAND-TOTAL	1 310 t	715 t	210 t	2 234 t	59 %

La Figure 13 illustre la prédominance des non-agrégats dans les quantités de résidus de CRD, mais aussi le taux de rejets des centres de tri de résidus de CRD.

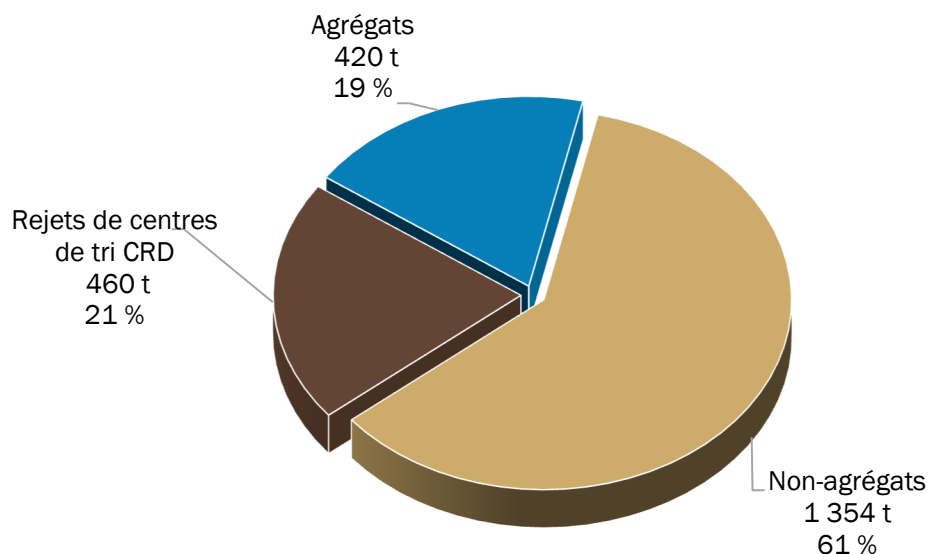


Figure 13 : Répartition des matières générées par le secteur CRD

La Figure 14 montre les taux de récupération pour les diverses catégories de résidus de CRD de l'agglomération. Ces taux ont décliné depuis le dernier exercice de révision du PGMR, mais cela est dû entre autres à un changement méthodologique dans l'Outil d'inventaire, les agrégats des grands chantiers routiers n'étant plus inclus. De fait, la performance en

récupération des résidus de CRD, compte tenu des quantités déposées à l'écocentre, se compare avantageusement à celle qui aurait été fixée si l'Outil d'inventaire avait été utilisé pour déterminer le taux de récupération pour l'année 2022 (59 % contre 29 %). Cet outil a toutefois été utilisé pour estimer la quantité de résidus de CRD générés sur le territoire. Le taux de 59 % est alors obtenu en considérant le taux de rejet du centre de tri des résidus de CRD de Bellemarre Environnement à Trois-Rivières.

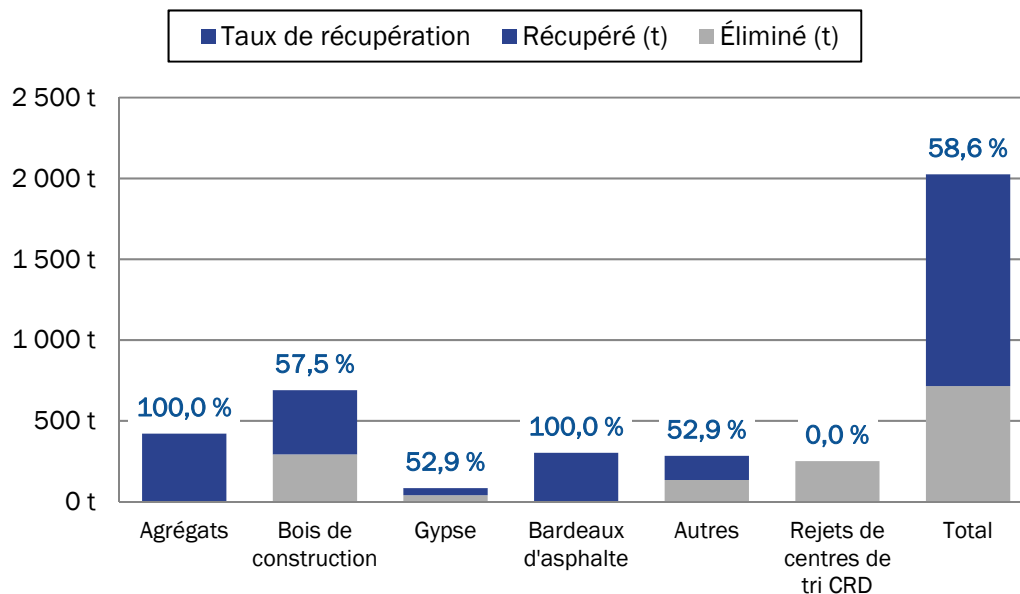


Figure 14 : Taux de récupération des divers résidus CRD

1.2 Éléments méthodologiques et précisions

Autant que possible, la mise à jour de l'inventaire est fondée sur les quantités de matières résiduelles fournies par les municipalités, les écocentres, les centres de tri et d'autres organismes œuvrant en récupération. Du côté de l'élimination, il est possible de recourir aux données des lieux d'enfouissement ainsi qu'à celles du MELCCFP.

C'est ainsi que l'inventaire du secteur résidentiel est essentiellement fondé sur les données réelles de collectes.

Pour les secteurs des ICI et des résidus de CRD, toutefois, il est plus difficile d'obtenir des données réelles. C'est pourquoi l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé, en complément aux données réelles. Cet Outil repose sur les données de caractérisation

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

obtenues par RECYC-QUÉBEC. Il s'agit entre autres de l'Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2018, du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec et d'études nord-américaines. Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l'Outil en fonction de l'importance des différents secteurs économiques dans une MRC ou une agglomération. L'Outil suppose, toutefois, que la génération et la récupération des matières résiduelles de l'industrie textile d'un territoire donné sera comparable à celle de l'ensemble du Québec.

Le Tableau 35 indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

Tableau 35 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées

Secteur	Sources
Résidentiel	- Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales) - Données des écocentres - Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2022 - Estimations de la population des régions administratives, 2021 (ISQ) - Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil) - Données des municipalités sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées lorsque disponibles - MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec - RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique sur l'outil d'inventaire des PGMR version 2022
ICI	- Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2022 - Statistique Canada. Emploi selon l'industrie - Statistique Canada. Recensement de 2021 - Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013 - RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec - MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec - RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique sur l'outil d'inventaire des PGMR version 2022

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

Secteur	Sources
CRD	• Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales) • Données des écocentres • Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2022 • Institut de la statistique Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques • Institut de la statistique du Québec - Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec • Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 • Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec • MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec • RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique sur l'outil d'inventaire des PGMR version 2022

6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial consiste d'abord à examiner le bilan de la mise en œuvre du PGMR de la période 2017-2022. Il s'agit également d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces visant la GMR de l'agglomération de La Tuque. Cet exercice est mené en tenant compte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO).

6.1. Bilan du précédent PGMR

Le PGMR de la période 2017-2022 proposait 25 mesures pour l'amélioration de la GMR de l'agglomération de La Tuque. De façon sommaire, sept mesures proposées dans ce PGMR ont été réalisées, cinq ont été réalisée en partie tandis que 13 mesures n'ont pas été réalisées.

L'agglomération a notamment mis en œuvre les mesures concernant la planification de la collecte et du traitement des matières organiques, la gestion des boues de fosses septiques et le partenariat avec un organisme de réemploi. En revanche, un peu plus de la moitié des mesures du plan d'action n'ont pas été mise en œuvre. Cette situation est imputable, entre autres, au départ de plusieurs ressources humaines de la Ville de La Tuque affectée à la gestion des matières résiduelles.

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de La Tuque
2024-2031*

Tableau 36 : Bilan de réalisation des mesures du PGMR 2017-2022

No	Mesure	Échéancier	État d'avancement	Commentaire
Orientation 1. Détourner la matière organique de l'enfouissement				
1.1	Évaluer les scénarios de traitement des matières organiques (MO) applicables et réaliser les études complémentaires	2016 et 2017	Réalisée	Étude de Argus réalisée en 2018
1.2	Préparer et mettre en œuvre la collecte de porte en porte des matières organiques séparées à la source	2018 à 2020	Partiellement réalisée	Implantation des bacs bruns en planification (admissibilité au PTMOBC, etc.)
1.3	Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	2018 à 2020	Non réalisée	La campagne se déroulera avant et après la distribution des bacs bruns
1.4	Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost	2019 et 2020	Non réalisée	À réaliser après la collecte et le traitement des MO
1.5	Encourager le recyclage au sol des boues municipales et de fosses septiques	2018 et 2019	Réalisée	Compostage et valorisation des boues de fosses septiques en aménagement paysager
1.6	Compléter l'inventaire des installations septiques du territoire et du mode de gestion	2016 et 2017	Non réalisée	Manque de ressources en GMR
1.7	Évaluer les options pour s'assurer d'une gestion conforme des boues septiques	2017	Partiellement réalisée	Programme volontaire de vidange à La Tuque, obligatoire à Lac-Édouard

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de La Tuque
2024-2031*

No	Mesure	Échéancier	État d'avancement	Commentaire
Orientation 2. Responsabiliser les générateurs				
2.1	Harmoniser et mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles	2018 à 2020	Non réalisée	La réglementation sera mise à jour à l'occasion de l'implantation de la collecte en bacs bruns
2.2	Contrôler la vidange des installations septiques	2018 à 2020	Partiellement réalisée	Programme volontaire de vidange à La Tuque, obligatoire à Lac-Édouard
2.3	Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles	2017 à 2020	Partiellement réalisée	Accompagnement des ICI en GMR en partenariat avec la Société d'aide aux développement des collectivités
Orientation 3. Assurer l'efficience du PGMR (leadership, concertation, collaboration)				
3.1	Créer des tables avec les gestionnaires et les différents partenaires de gestion des matières résiduelles	2016 à 2020	Non réalisée	La perte de ressources en GMR a fait en sorte que les mesures de concertation n'ont pas été mise en place
3.2	Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu pour l'avancement du PGMR	2017 à 2020	Non réalisée	
3.3	Favoriser la mise à contribution de l'expertise et des ressources locales	2016 à 2020	Non réalisée	

Plan de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de La Tuque
2024-2031

No	Mesure	Échéancier	État d'avancement	Commentaire
Orientation 4. Promouvoir les bonnes pratiques et rendre compte des résultats				
4.1	Diffuser de l'information pour faire connaître la gestion des matières résiduelles	2016 à 2020	Réalisée	Diffusion d'information via les outils utilisés par la division des communications de la Ville de La Tuque
4.2	Proposer un programme d'ISÉ au milieu scolaire	2017 à 2020	Non réalisée	Manque de ressources en GMR
4.3	Accompagner les générateurs de CRD vers une gestion environnementale de ces résidus	2019 et 2020	Réalisée	Point de dépôt à l'écocentre, collecte d'encombrants, etc.
4.4	Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	2016 à 2020	Réalisée	Bilans annuels réalisés
Orientation 5. Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi et stimuler la récupération				
5.1	Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique	2016 à 2020	Partiellement réalisée	Poursuite des formations au compostage et distribution de composteurs; Messages diffusés à la population via les outils de communication.

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de La Tuque
2024-2031*

No	Mesure	Échéancier	État d'avancement	Commentaire
5.2	Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi	2016 à 2020	Réalisée	Maintien du partenariat avec la Coop ETC
5.3	Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV	2017	Non réalisée	Manque de ressources en GMR
5.4	Étudier les possibilités d'ajouter de nouvelles matières valorisables à la collecte sélective	2016 à 2020	Non réalisée	Mesure dépendant des exigences du centre de tri des matières recyclables et des débouchés
5.5	Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques	2016 à 2018	Non réalisée	Manque de ressources en GMR
5.6	Favoriser la récupération lors de la tenue d'événement	2016 à 2020	Non réalisée	Manque de ressources en GMR
5.7	Récupérer les produits d'usage agricole sur le territoire (plastique agricole)	2016 à 2020	Réalisée	Partenariat anticipé avec l'OGD des plastiques agricoles
5.8	Mettre en place un écocentre de 2 ^e génération afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et réduire l'élimination	2018 et 2019	Réalisée	Mise à niveau de l'aménagement de l'écocentre

6.2. Orientations et objectifs nationaux

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son plan d'action 2019-2024. La PQGMR a pour objectif ultime l'élimination du résidu ultime seulement, toutes les matières valorisables étant acheminées vers une filière de récupération. Pour ce faire, la PQGMR énonce les orientations suivantes :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC ou agglomération, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024. L'année prévue pour l'atteinte de ces objectifs est 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

De plus, les PGMR doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) publiée en 2020 :

- Instaurer la gestion de la matière organique (MO) sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% des MO en 2030.

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation d'une MRC ou d'une agglomération.

6.3. Forces et faiblesses du système actuel

Le portrait réalisé de l'agglomération de La Tuque met en évidence les forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles, en regard des stratégies d'intervention de la PQGMR et des objectifs visés par le Plan d'action 2019-2024.

Le Tableau 37 suivant résume les forces dont Ville de La Tuque et ses partenaires doivent tirer profit ainsi que les faiblesses dont ils doivent minimiser les impacts.

Tableau 37: Forces et faiblesses du système de gestion des matières résiduelles

Forces	Faiblesses
Infrastructures en GMR dans la Ville: écocentre, centre de transfert, traitement des boues	Distances importantes entre les secteurs en raison de la superficie de la Ville de La Tuque
Programmes de gestion des fosses septiques (Lac-Édouard, La Tuque)	Dépendance envers installations de traitement externes (LET, centre de tri, etc.)
Mise en place de la collecte sélective de porte en porte dans tous les secteurs résidentiels (sauf Clova)	Enfouissement en LEET et LETI à l'ouest du 73 ^e méridien
	Peu d'entrepreneurs en collecte et transport
	Nombreux secteurs de villégiature avec peu de services en GMR
	Difficulté à recruter des ressources humaines en environnement

Le contexte de la GMR dans l'agglomération de La Tuque évolue et présente autant des opportunités d'amélioration que des menaces au maintien de la performance actuelle.

Tableau 38: Opportunités et menaces visant le système de gestion des matières résiduelles de La Tuque

Opportunités	Menaces
Stratégie de la valorisation de la matière organique	Augmentation des redevances à l'élimination
Traitement local des matières organiques (compostage communautaire, thermophile, etc.)	Retrait de la redistribution de la redevance à défaut de répondre aux critères de desserte pour les matières organiques
Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne	Resserrement des exigences réglementaires ou de leur application (étanchéité des sites d'enfouissement, brûlage, entreposage des matières, etc.)
REP des appareils de réfrigération, congélation, climatisation et électroménagers	
Programme de soutien à la GMR des territoires isolés (ouest du 73 ^e méridien)	
Intégration accrue des deux communautés autochtones dans la GMR de l'agglomération	

6.4. Orientations et objectifs de l'agglomération

Les objectifs énoncés par la Ville de La Tuque, en vertu de ses compétences d'agglomération, visent à atteindre les objectifs déterminés par le plan d'action 2019-2024 de la PQGMR ainsi que ceux de la SVMO. Ces objectifs contribueront ainsi à l'atteinte des cibles nationales de réduction de l'élimination et de récupération tout en tenant compte du contexte, de la réalité du territoire, et de la performance actuelle dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Le Tableau 39 montre la performance de l'agglomération en élimination ou en récupération de l'agglomération comparativement aux objectifs gouvernementaux fixés pour 2015 et 2023.

Il faut noter que l'apparent recul significatif dans le recyclage des résidus de CRD est notamment dû à un changement dans la méthode de calcul de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. En effet, à compter de 2022, les matières résiduelles des grands chantiers routiers, qui recyclent d'importantes quantités de béton et d'asphalte, ne sont plus comptabilisés dans la performance de l'agglomération. Cependant, les données sur les quantités récupérées à

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque 2024-2031

l'écocentre permettent d'atténuer ce recul à 59 %.

En outre, l'apparente diminution de la quantité de matières recyclables récupérées, entre 2014 et 2022, serait imputable, comme plusieurs organismes municipaux l'ont constaté, au déclin des quantités de papier journal : comme cette matière est facilement recyclée, sa diminution en quantité dans le bac bleu amène une baisse du taux global de recyclage en dépit du maintien des bonnes pratiques de tri à la source des citoyens.

On observe également une baisse du taux global de récupération des matières organiques entre 2014 et 2022. Cette baisse semble imputable à une quantité moindre de branches et d'arbres de Noël fournie en apport volontaire à l'écocentre en 2022.

Tableau 39 : Objectifs de La Tuque comparés aux objectifs nationaux

MATIÈRE RÉSIDUELLE	TAUX DE MISE EN VALEUR (2014)	OBJECTIFS 2015 (PLAN D'ACTION 2011-2015)	TAUX DE MISE EN VALEUR (2022)	OBJECTIFS 2023 (PLAN D'ACTION 2019-2024)
Élimination Kg/habitant/an	n/d	700	655	525
Recyclables	61 %	70 %	46 %	75 %
Matières organiques	14 %	60 %	7 %	60 %
Résidus de CRD	78 %	70 %	59 %	70 %

6.5. Évaluation des besoins en élimination sur dix ans

Le PGMR doit comprendre, pour la durée de son application, une estimation des besoins actuels et futurs en élimination de l'agglomération. En 2022, les secteurs résidentiel et ICI du territoire de l'agglomération situé à l'est du 73^e méridien ont éliminé environ 7 000 tonnes de déchets au LET de Saint-Étienne-des-Grès. Ces déchets sont d'abord acheminés au centre de transfert de La Tuque avant leur destination finale.

Le LET opéré par Énercycle à Saint-Étienne-des-Grès a une capacité annuelle autorisée d'enfouissement de 180 000 tonnes par année. L'autorisation actuelle est valide jusqu'en 2032. Dans l'éventualité où ce LET cesserait ses opérations, la Ville de La Tuque peut se tourner

vers le LET de Champlain, également situé en Mauricie. Énercycle a déposé un projet d'agrandissement qui permettrait à ce LET d'augmenter sa capacité annuelle à 250 000 tonnes par an, donc de recevoir de nouveaux clients, et ce, jusqu'en 2045.

Par ailleurs, la mise en œuvre de certaines mesures du PGMR, notamment l'implantation de la collecte des matières organiques, se traduira par une diminution significative de l'élimination. Si la Ville de La Tuque, en vertu de ses compétences d'agglomération, réussit à réduire les quantités éliminées à 525 kg/hab/an d'ici 2028, comme le prévoit le plan d'action de ce PGMR, c'est 20% de déchets en moins qui seraient destinés à l'enfouissement. Cela équivaldrait à environ 5 600 tonnes de déchets à transporter à un LET.

De plus, selon l'ISQ une décroissance démographique de 2,3 % est prévue durant l'intervalle 2021-2041 pour la population de l'agglomération (incluant Wemotaci et Opitciwan). Si la diminution de la population est avérée, une réduction correspondante de la quantité de déchets peut être attendue.

En somme, les besoins futurs de l'agglomération en élimination des déchets sont assez faibles et les infrastructures actuelles, notamment deux LET en Mauricie, sont en mesure d'y répondre.

En ce qui concerne le territoire situé à l'ouest du 73^e méridien, les gestionnaires de LEET et de LETI, notamment la Ville de La Tuque, devront prévoir les agrandissements nécessaires avant l'échéance de leur capacité d'enfouissement. Encore une fois, les mesures prévues dans ce PGMR pour améliorer la GMR des secteurs éloignés devrait atténuer la pression sur les LEET et les LETI d'ici 2031.

6.6. Droit de regard

Le droit de regard permet à une MRC ou une agglomération d'interdire ou de limiter la quantité de matières résiduelles éliminées provenant de l'extérieur de son territoire. Le cas échéant, le droit de regard ne s'applique pas aux lieux d'élimination déjà autorisés, et ce, jusqu'à concurrence de la capacité d'élimination autorisée. Le droit de regard ne s'applique pas non plus à un lieu d'élimination appartenant à une entreprise et recevant seulement les déchets de cette entreprise.

L'agglomération de La Tuque n'a aucun droit de regard inscrit à son PGMR.

7. PLAN D'ACTION 2024-2031

Le plan d'action de l'agglomération présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Ils visent l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec ainsi que de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Certaines cibles peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue par le Plan d'action. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Par exemple, l'atteinte de la cible de 525 kilogrammes éliminés par habitant, chaque année, nécessiterait une réduction de 130 kg par habitant en 2023, soit une diminution de près de 20%. Ainsi, l'échéance pour l'atteinte de cette cible, fixée à 2028 dans le plan d'action du PGMR, paraît plus réaliste.

7.1. Énoncé des orientations et des objectifs

Le plan d'action du PGMR est fondé sur les orientations et les objectifs suivants :

- **Étendre les services en GMR à l'ensemble du territoire en priorisant les 3RV**
 - Objectif : Diminuer la quantité de matières éliminées à 525 kg par habitant d'ici 2028
- **Instaurer la gestion et la valorisation de l'ensemble des matières organiques du territoire**
 - Objectif : Valoriser 70% des matières organiques du secteur résidentiel et des ICI assimilables et 100% des boues municipales d'ici 2030
- **Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI**
 - Objectif : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI de façon à contribuer, entre autres, au recyclage de 60% des matières organiques putrescibles d'ici 2028
- **Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de CRD et favoriser leur recyclage**
 - Objectif : Recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2030
- **Optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire**
 - Objectif : Améliorer l'offre de services et l'accessibilité aux installations dans les municipalités, les milieux isolés et récréotouristiques

7.2. Présentation des mesures du plan d'action

Le Tableau 40 présente, outre les orientations et les objectifs du plan d'action, les mesures identifiées et leurs moyens de mise en œuvre. En outre, le tableau affiche l'organisme responsable de la mise en œuvre de chaque mesure et les collaborateurs, de même que la période d'application et les coûts estimés. Le tableau à l'Annexe 2 est plus complet dans la mesure où il présente également les indicateurs de performance pour chaque mesure, de même que le secteur d'intervention (résidentiel, ICI ou CRD) et le type de mesure. Par ailleurs, une estimation des coûts par année d'application du plan d'action est présentée à l'Annexe 3.

Outre les coûts estimés de mise en œuvre du plan d'action, l'agglomération et les municipalités anticipent également des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit notamment de la redistribution de la redevance à l'élimination, du régime de compensation des coûts municipaux de collecte sélective (RCSM) ainsi que du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Le détail des revenus anticipés est présenté à l'Annexe 4.

Les années d'application des mesures du plan d'action débutent le 1^{er} avril de chaque année et prennent fin le 31 mars de l'année suivante.

Tableau 40 : Synthèse du plan d'action du PGMR

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 1 : Étendre les services en GMR à l'ensemble du territoire en priorisant les 3RV										
Diminuer la quantité de matières éliminées à 525 kg par habitant d'ici 2028										
A - Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réduction à la source de façon à contribuer à la réduction de la quantité de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel et les ICI de 10% d'ici 2030	1. Étendre les programmes de subvention à l'achat des produits réutilisables (exemple: couches lavables, produits d'hygiène féminine)	• Informer les citoyens des subventions disponibles pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine, de même que de l'impact en termes de réduction des quantités éliminées • Effectuer une veille annuelle des articles réutilisables produits localement et considérer les suggestions des citoyens pour l'étendue du programme de subvention • Subventionner l'achat des produits couverts par le programme • Faire un bilan annuel du nombre de subventions octroyés pour chaque produit et une estimation des quantités détournées de l'enfouissement		◊	◊		2024	7	115 037 \$	16 434 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	2. Limiter l'utilisation des produits à usage unique dans les bâtiments municipaux	- Remplacer la distribution de bouteilles d'eau à usage unique par l'installation de fontaines d'eau - Interdire la vente et la distribution de sacs d'emplettes à usage unique - Favoriser l'achat, par les municipalités, de produits recyclés ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement	●	◇	◇		2025	3	31 015 \$	10 338 \$
B - Poursuivre et bonifier les initiatives de réemploi sur le territoire	3. Faciliter l'apport volontaire des objets destinés au réemploi pour les citoyens (exemple: boîtes de don ou espace d'entreposage à l'abri des intempéries accessibles en dehors des heures d'ouverture)	- Produire et diffuser une liste des entreprises recueillant des articles ou des matières pour le réemploi sur le territoire de l'agglomération - Fournir des boîtes de don supplémentaires ou mieux adaptées aux organismes de réemploi de l'agglomération - Aménager des espaces de dépôt à l'abri des intempéries pour assurer la qualité des articles destinés au réemploi	◇	●	●		2026	5	38 100 \$	7 620 \$
	4. Réaliser une étude sur les débouchés des articles difficiles à réemployer ou à faible potentiel de vente	- Analyser la faisabilité de débouchés pour les meubles usagés à l'échelle de la Mauricie - Si les débouchés le justifient, agrandir l'espace d'entreposage des meubles usagés en collaboration avec la Coop ETC	◇	●	●	●	2027	3	73 431 \$	24 477 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	5. Développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire	• Mettre en place des «Réparothon» ou «café-réparation» en collaboration avec la Coop ETC ou d'autres organismes intéressés • Aménager des espaces dédiés à la réparation et à la revente à l'écocentre de La Tuque • Établir des kiosques de réparation lors d'événements publics • Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites web de la Ville de La Tuque et des municipalités concernant les ventes de garage et d'autres activités de réemploi	●	◇	◇	●	2024	7	108 470 \$	15 496 \$
C - Inciter les organismes publics de l'agglomération à améliorer leurs pratiques écoresponsables	6. Favoriser la tenue d'événements écoresponsables sur le territoire de l'agglomération	• Produire et diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables • Promouvoir la tenue d'événements écoresponsables sur le territoire de l'agglomération en offrant aux organisateurs le prêt ou la location d'équipement événementiel (îlots de tri, vaisselle réutilisable, etc.) • Faire la promotion des événements écoresponsables organisés par les municipalités • Offrir un service d'accompagnement aux organisateurs d'événements sur le territoire	●	◇	◇		2026	5	22 042 \$	4 408 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	7. Adopter la politique d'approvisionnement responsable (équipements, fournitures de bureau, etc.)	- Effectuer un diagnostic des pratiques d'approvisionnement dans les municipalités (fréquence des commandes, critères d'achat, regroupements des commandes entre départements) - Rédiger une politique d'approvisionnement écoresponsable intégrant des bonnes pratiques et stratégies liées aux enjeux soulevés par le diagnostic - Mettre en place l'acquisition de fournitures et équipements de bureau qui ont moins d'impact sur l'environnement	●	◇	◇		2027	3	32 594 \$	10 865 \$
D - Favoriser la participation citoyenne	8. Réaliser des mesures ciblant les matières problématiques (ex.: RDD) afin d'améliorer le tri à la source et d'augmenter la confiance des citoyens	- Mandater un organisme ou une firme spécialisée pour effectuer une caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel - Informers les citoyens des résultats de la caractérisation et développer des outils d'ISÉ en fonction des améliorations souhaitées - Poursuivre l'organisation d'activités liées à la GMR en impliquant les élèves du primaire et du secondaire (ex: visite du lieu d'enfouissement ou centre de tri, défis de collecte de piles, etc.)	◇	●	●		2026	2	23 829 \$	11 915 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	9. Implanter un projet pilote de suivi de la performance des citoyens (après l'implantation de la 3e voie de collecte)	- Planifier le déroulement du projet pilote (choix du territoire, méthode de suivi, etc.) - Informers les citoyens du lancement, des objectifs et du déroulement du projet pilote (faisant suite à la mesure 8) - Caractériser les matières résiduelles des unités d'occupation faisant partie du projet pilote (début, milieu, fin) - Réaliser un bilan du projet pilote et communiquer les résultats aux résidents	◇	●	●		2027	4	20 893 \$	5 223 \$
E - Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	10. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	- Réaliser un bilan à présenter aux élus et aux gestionnaires de l'agglomération afin de les informer des développements en GMR - Publier les informations pertinentes sur le site internet des municipalités afin d'informer les citoyens et les inviter à collaborer à la mise en œuvre des mesures du PGMR	◇	●	●		2024	7	24 140 \$	3 449 \$
			Sous total - Orientation 1						489 600 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 2 : Instaurer la gestion et la valorisation de l'ensemble des matières organiques du territoire										
Valoriser 70% des matières organiques du secteur résidentiel et des ICI assimilables et 100% des boues municipales d'ici 2030										
A - Assurer le traitement des matières organiques récupérées selon les 3RV	11. Réduire à la source la quantité de matières organiques générées	- Faire la promotion des initiatives locales, régionales et nationales en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire - Sensibiliser les citoyens et les ICI à la pratique du compostage, de l'herbicyclage et du feuillicyclage	◇	●	●	●	2024	7	44 000 \$	6 286 \$
	12. Augmenter la valorisation des matières organiques des secteurs résidentiel et des ICI assimilables de façon à en recycler 60% d'ici 2028 et 70% d'ici 2030	- Planter la collecte de porte en porte des matières organiques par les bacs bruns aux unités résidentielles de la Ville de La Tuque et aux ICI assimilables - Assurer la distribution de composteurs domestiques ou l'implantation du compostage communautaire dans les municipalités de La Bostonnais et Lac-Édouard	●	◇	◇		2025	6	1 630 000 \$	271 667 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	13. Consolider le programme de gestion des vidanges des installations septiques et s'assurer du recyclage à 100% de ces boues ainsi que des boues de la station d'épuration de La Tuque	- Assurer la vidange des installations septiques du territoire selon les dispositions du Règlement sur les installations de traitement des eaux usées de résidences isolées - Poursuivre le traitement et le recyclage, s'il y a lieu, des boues de la station d'épuration de La Tuque	●	◇	◇		2024	7	140 000 \$	20 000 \$
			Sous total - Orientation 2						914 000 \$	
Orientation 3 : Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI										
Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI de façon à contribuer, entre autres, au recyclage de 60% des matières organiques putrescibles d'ici 2028										
A - Renforcer le programme d'ISÉ destiné aux ICI	14. Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles, projets d'économie circulaire, etc.)	- Effectuer une veille des initiatives menées par les ICI lors de leur participation aux événements - Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites web de la Ville de La Tuque et des municipalités	●	◇	◇	●	2024	7	16 305 \$	2 329 \$
	15. Développer des formations spécifiques aux enjeux GMR des différents ICI (sensibilisation des employés et usagers pour améliorer le tri à la source, recherche de débouchés,	Inviter les ICI à poser des questions sur la gestion de leurs matières résiduelles par courriel ou sur les réseaux sociaux afin de développer des aide-mémoires ou des formations pertinentes à leur intention	◇	●	●	●	2024	7	27 273 \$	3 896 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	approvisionnement responsable, etc.)	Collaborer avec les organismes en environnement pour développer des documents d'ISÉ (fiches informatives, guide de bonnes pratiques, etc.) adaptés et abordant de nouveaux enjeux								
	16. Encourager les ICI à entreprendre des démarches de certification ICI On Recycle +	- Assurer l'adhésion de la Ville de La Tuque et des municipalités à la certification en guise d'exemple - Diffuser l'information aux ICI sur les avantages de la certification - Offrir un accompagnement aux ICI souhaitant entamer leurs démarches de certification	●	◇	◇	●	2024	7	28 169 \$	4 024 \$
B - Accroître le taux de récupération des matières valorisables des ICI et gérer les matières organiques sur 100% du territoire d'ici 2025	17. Étudier la possibilité d'instaurer de nouveaux incitatifs ou des pénalités visant à favoriser le tri à la source et la réduction des quantités de déchets des ICI	Mener l'étude sur les incitatifs possibles à la réduction des quantités éliminées, incluant la tarification incitative	◇	●	●		2025	1	6 000 \$	6 000 \$
	18. Inciter les ICI à adhérer aux collectes municipales de matières organiques ou à mettre en place leur propre système de récupération	- Identifier les ICI du territoire admissibles aux services de collecte municipaux des matières organiques - Organiser des rencontres avec les ICI afin de tenir compte de leurs besoins en matière de collecte des matières organiques	●	◇	◇		2025	2	13 964 \$	6 982 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
C - Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire	19. Inciter les ICI à adhérer aux collectes municipales de matières organiques ou à mettre en place leur propre système de récupération	- Identifier les ICI du territoire admissibles aux services de collecte municipaux des matières organiques - Organiser des rencontres avec les ICI afin de tenir compte de leurs besoins en matière de collecte des matières organiques	●	◇	◇		2025	2	11 379 \$	1 897 \$
	20. Identifier des partenariats possibles pour le développement de l'économie circulaire à l'échelle de l'agglomération et de la région de la Mauricie	- Créer un espace de partage d'information pour les ICI afin d'encourager la mise sur pied de projets de symbioses industrielles - Organiser des activités de réseautage ou de tempête d'idées liées aux possibilités de symbioses industrielles lors d'événements associatifs - Effectuer un suivi auprès des ICI intéressées afin de les encourager à entamer des projets de symbioses - Établir un dialogue avec les organismes en Mauricie faisant la promotion de l'économie circulaire	◇	●	●	●	2025	6	42 714 \$	7 119 \$
			Sous total - Orientation 3						145 800 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 4 : Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de CRD et favoriser leur recyclage										
Recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2030										
A - Développer un système de récupération locale des résidus de CRD	21. Faciliter le tri des résidus de CRD directement sur un chantier de construction (ex: location de conteneurs)	• Informer les citoyens, les ICI et les entrepreneurs en CRD de l'importance de trier les résidus de CRD et des services à leur disposition • Louer ou prêter des conteneurs de résidus de CRD triés pour les chantiers de construction et assurer leur transport jusqu'à l'écocentre de La Tuque	●	◇	●		2024	7	38 470 \$	5 496 \$
	22. Développer un service de vente de matériaux de CRD récupérés à l'écocentre de La Tuque	• Aménager un espace de vente des matériaux de CRD réutilisables sur le site de l'écocentre de La Tuque	●	◇	●		2027	1	15 000 \$	15 000 \$
B - Inciter les acteurs du secteur résidentiel, des ICI et du secteur de la CRD à adopter les bonnes pratiques en gestion des résidus de CRD	23. Diffuser un guide de gestion écologique des résidus de CRD des demandeurs de permis de construction/rénovation/démolition	• Sélection d'un guide de gestion écologique des résidus de CRD et adaptation au contexte de l'agglomération • Diffuser le guide auprès des responsables municipaux et des demandeurs de permis	●	◇	◇		2024	7	9 589 \$	1 370 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	24. Encourager les demandeurs de permis de démolition à opter pour la déconstruction et la réutilisation des matériaux	- Mettre en place des incitatifs à la déconstruction et à l'utilisation de matériaux recyclés ou réemployés dans le processus d'octroi de permis de démolition - Informar les demandeurs de permis sur les avantages à opter pour des chantiers écoresponsables	●	◇	●		2024	7	9 470 \$	1 353 \$
	25. Produire un plan de gestion des débris après sinistre	- Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire - Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières - Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	●	◇	●	●	2025	1	5 370 \$	5 370 \$
			Sous total - Orientation 4						77 900 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 5 : Optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire										
Améliorer l'offre de services et l'accessibilité aux installations dans les municipalités, les milieux isolés et récréotouristiques										
A - Étendre la gestion des matières organiques aux secteurs éloignés de façon à contribuer au recyclage de 70% des matières organiques d'ici 2030	26. Mettre en place une solution de collecte ou d'apport volontaire des matières organiques sur tout le territoire	- Réaliser une étude pour cibler les solutions les mieux adaptées à l'apport volontaire des matières organiques dans les différents secteurs de l'agglomération (ex.: composteurs communautaires ou Joracan) - Analyser les besoins financiers, de main d'œuvre et d'équipements pour mettre en œuvre la solution retenue - Mener un projet pilote avec la solution d'apport volontaire des matières organiques dans un des secteurs éloignés	◇	●			2028	3	155 969 \$	51 990 \$
B - Diminuer les dépôts sauvages	27. Optimiser la localisation des lieux d'apport volontaire destinés aux villégiateurs (ex: proximité avec les points de ravitaillement)	- Réaliser un diagnostic de la desserte des lieux de dépôt des RDD, résidus de CRD, etc. - Aménager des lieux de dépôt suivant les conclusions du diagnostic - Mener une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques en GMR auprès des pourvoyeurs.	◇	●	●		2025	3	92 119 \$	30 706 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		usagers des ZEC et locataires de baux de villégiature • Assurer le suivi de la performance des points de dépôt								
			Sous total - Orientation 5						143 600 \$	
			GRAND TOTAL						2 670 900 \$	

7.3. Gouvernance et échéancier de mise en œuvre

Dès l'entrée en vigueur du PGMR révisé en 2024, le compteur démarre en vue de son échéance, sept ans plus tard. En vertu de modifications récentes à la LQE, l'agglomération devra prévoir l'adoption d'une résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR avant le cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c'est-à-dire en 2029 (les deux années subséquentes servent à réviser le PGMR, à mener la consultation publique et à faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC). Les travaux de planification et d'élaboration du projet de PGMR révisé nécessite généralement un an.

Le Tableau 41 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre et de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

Tableau 41 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR

Étapes de mise en oeuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Avril 2024
Adoption par l'agglomération de la résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR	Avril 2029
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le Conseil de l'agglomération	Avril 2030
Consultation publique	Juin 2028
Approbation du PGMR révisé 2031-2038 par RECYC-QUÉBEC et mise en vigueur	Avril 2031

7.4. Cadre financier

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par l'agglomération ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 27 mesures du PGMR (voir le Tableau 40), les coûts totaux sont estimés à 2,7 millions (\$). De façon annuelle, cela donne environ 382 000 \$, ou une moyenne de 32,50 \$ par habitant.

L'agglomération et ses municipalités peuvent également anticiper des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination, de la compensation ou du remboursement des coûts de collecte sélective ainsi que, si la réponse du MELCCFP est favorable, le remboursement partiel du coût d'acquisition des bacs bruns par le biais du PTMOBC.

Le tableau de l'Annexe 4 illustre les revenus prévus durant la période d'application du PGMR, soit 2024 à 2031. Pour les programmes de redistribution de redevance et de compensation des coûts de collecte sélective, les estimations sont basées sur les montants perçus pour l'année 2022.

Pour la redistribution de la redevance, cela revient à plus 200 000 \$. À cet égard, il faut noter que qu'aucun revenu n'est attendu en 2024 et 2025, car les municipalités n'auront pas encore mis oeuvre la gestion des matières organiques selon les critères du MELCCFP.

Un montant plus important est attendu du côté de la compensation ou du remboursement des coûts de collecte sélective, soit environ 2,9 millions (\$). Là encore, l'année 2025 marquera la fin du remboursement des coûts de tri ou de valorisation des matières recyclables, car l'organismes de gestion (ÉEQ) assumera ces coûts directement. Les organismes municipaux continueront toutefois à recevoir le remboursement des coûts de collecte et de transport des matières recyclables selon les termes de leur entente avec l'organisme de gestion. Enfin, le montant attendu du PTMOBC est de 216 000 \$.

Tableau 42 : Revenus anticipés en gestion des matières résiduelles

Programme	Montant anticipé (2024-2031)
Redistribution de la redevance à l'élimination	219 600 \$
Compensation ou remboursement des coûts de collecte sélective	2 944 800 \$
PTMOBC	216 000 \$
TOTAL	3 380 400

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer pour l'instant. En somme, les revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer complètement ou en partie la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

7.5. Suivi et surveillance de la mise en œuvre

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan.

Les indicateurs font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés au tableau de l'Annexe 2. Le sous-objectif E de l'Orientation 1 du Plan d'action vise d'ailleurs le suivi de la mise en œuvre du PGMR. Ce sous-objectif est accompagné de la Mesure 10 concernant la communication de la performance et de l'avancement du plan d'action du PGMR auprès des élus et des citoyens. Ainsi, l'agglomération prévoit engager ces derniers dans la mise en œuvre du PGMR.

8. LEXIQUE

Agglomération : Regroupement de municipalités sur un même territoire dont la ville centre doit assurer certains services en vertu de ses compétences d'agglomération, comme le font les municipalités régionales de comté (MRC).

Agrégats : Résidus de béton, brique, et asphalte

Apport volontaire : Mode de collecte qui consiste à l'apport d'une matière résiduelle, par le citoyen, au lieu de gestion

Biomasse : Ensemble de la matière organique d'origine animale ou végétale pouvant devenir une source d'énergie après transformation

Boues septiques : Boues provenant des opérations de vidange des installations septiques

Caractérisation : Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de transfert : Installation où les matières résiduelles sont déchargées afin de permettre leur préparation pour un transport ultérieur vers un endroit autorisé

Centre de tri : Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective : Mode de récupération, de porte en porte ou par apport volontaire, qui permet de ramasser des matières recyclables pour les mettre en valeur.

Compostage : Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer, sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée, les matières compostables, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus appelé compost.

Compostage domestique : Activité de compostage réalisé à la maison par le citoyen

Déchets : Matière résiduelle destinée à l'élimination.

Élimination : Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération.

Encombrant : Appelé aussi "*gros morceau*" ou "*monstre*", d'origine domestique : les résidus comprennent notamment les meubles, les appareils électroménagers d'origine résidentielle.

Enfouissement : Dépôt définitif des matières résiduelles dans le sol.

Ferraille : Résidus métalliques divers (fer, acier, fonte, cuivre, aluminium, etc.).

Herbicyclage : Procédé qui consiste à laisser les rognures de gazon au sol après la tonte.

Installation d'élimination : Lieux d'élimination et centres de transfert de matières résiduelles

LETI : Lieu d'enfouissement en territoire isolé.

LEET : Lieu d'enfouissement en tranchées.

Lieu d'enfouissement sanitaire : Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire le plus possible et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Matériaux secs : Résidus broyés, déchiquetés ou non traités qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas des matières dangereuses, telles que le bois tronçonné, les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie et les morceaux de pavage.

Matière compostable, organique, putrescible : Tout résidu qui se putréfie et se décompose sous l'action de microorganismes.

Matières recyclables : Matière résiduelle qui peut être mise en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduite dans un cycle de production.

Matières résiduelles : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté qui sont mis en valeur ou éliminés. Synonyme de résidu.

Métal résiduel : Métaux récupérés par la collecte sélective (contenants, etc.)

Mise en valeur : Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Multilogement : Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses.

Ordures ménagères : Résidus d'origine résidentielle répondant à la définition de déchets solides du Règlement sur les déchets solides (Q-2, r.3.2). Il s'agit de résidus produits par les activités quotidiennes des citoyens en secteur résidentiel.

Plastique agricole : Pellicules de plastique utilisées lors des activités agricoles

Récupération : Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.

Recyclage : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source : Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté qui sont mis en valeur ou éliminés. Synonyme de matière résiduelle.

Résidu domestique dangereux (RDD) : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive).

Résidu ligneux : Correspondent aux branches d'arbres, aux souches, aux arbustes, aux troncs d'arbres et aux résidus de bois issus de sa transformation.

Valorisation : Toute opération visant le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles.

9. RÉFÉRENCES

Services autochtones du Canada, 2023, *Les Nations du Québec*.

Gestion des terres publiques, Ville de La Tuque, 2022.

Institut de la statistique du Québec, 2022. Projections de population – Régions administratives et régions métropolitaines (RMR).

L'Écho La Tuque/Haute-Mauricie, 2022. Diminution de la population projetée à La Tuque d'ici vingt ans, 26 juillet 2022.

Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, Répertoire des municipalités, site internet, 2023.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Loi sur la qualité de l'Environnement, site internet MELCCFP, 2023.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, d'exploitation contrôlées (ZEC), site internet MFFP, 2023.

Municipalité de La Bostonnais, 2023. Municipalité de Lac-Édouard, 2023.

Recyc-Québec, Gouvernement du Québec, site internet, 2023.

Service de développement économique et forestier, Ville de La Tuque, 2023.

Service des Communications, Ville de La Tuque, 2023.

Statistiques Canada, 2021, Profil du recensement.

Service de l'Évaluation, Ville de La Tuque, 2023. Service des Travaux publics, Ville de La Tuque.

ANNEXE 1 : RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

Secteur Résidentiel - Résultats - La Tuque

Version 2022

MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	800 t	540 t	1 339 t
Métal	50 t	113 t	163 t
Plastique	126 t	416 t	542 t
Verre	210 t	144 t	354 t
Total	1 185 t	1 213 t	2 398 t

MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	198 t	0 t	198 t
Résidus verts	22 t	892 t	914 t
Résidus alimentaires	84 t	1 150 t	1 234 t
Autres résidus organiques	0 t	920 t	920 t
Total	304 t	2 962 t	3 266 t

BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	868 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	100 t mh
Total	0 t mh	0 t mh	968 t mh

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	549 t	0 t	549 t

TEXTILES
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	0 t	195 t	195 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	178 t	178 t
Centre de tri	0 t	177 t	177 t
Centre de valorisation des M.O.	0 t	1 t	1 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	0 t	67 t	67 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	241 t	87 t	328 t
Métalliques	241 t	41 t	282 t
Non-métalliques	0 t	46 t	46 t
Total	241 t	332 t	573 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	37 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	800 t	540 t	1 339 t
Métal	50 t	113 t	163 t
Plastique	126 t	416 t	542 t
Verre	210 t	144 t	354 t
Branches et sapins de Noël	198 t	0 t	198 t
Résidus verts	22 t	892 t	914 t
Résidus alimentaires	84 t	1 150 t	1 234 t
Autres résidus organiques	0 t	920 t	920 t
Véhicules hors d'usage	549 t	0 t	549 t
Textiles	0 t	195 t	195 t
Rejets des centres de tri	0 t	177 t	177 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	1 t	1 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	67 t	67 t
Encombrants métalliques	241 t	41 t	282 t
Encombrants non-métalliques	0 t	46 t	46 t
Résidus ultimes	0 t	37 t	37 t
TOTAL (sans boues)	2 279 t	4 740 t	7 019 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	2 416 t	4 048 t	6 465 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	868 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	100 t mh
TOTAL boues	0 t mh	0 t mh	968 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	403 t mh	565 t mh	968 t mh

Secteur ICI - Résultats - La Tuque

Version 2022

MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	935 t	831 t	1 766 t
Métal	93 t	113 t	206 t
Plastique	88 t	438 t	525 t
Verre	47 t	125 t	172 t
Total	1 163 t	1 507 t	2 670 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	0 t	0 t	0 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'utilisateur)	29 t	1 020 t	1 049 t
 Résidus verts (t)	0 t	112 t	112 t
 Résidus alimentaires	29 t	747 t	776 t
 Autres résidus organiques	0 t	161 t	161 t
Total	29 t	1 020 t	1 049 t

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Total			

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	174 t	174 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	1 t	1 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	378 t	378 t
Total	0 t	553 t	553 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	97 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	935 t	831 t	1 766 t
Métal	93 t	113 t	206 t
Plastique	88 t	438 t	525 t
Verre	47 t	125 t	172 t
Industries de transformation agroalimentaire	0 t	0 t	0 t
Résidus verts (t)	0 t	112 t	112 t
Résidus alimentaires	29 t	747 t	776 t
Autres résidus organiques	0 t	161 t	161 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	174 t	174 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	1 t	1 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	378 t	378 t
Résidus ultimes	0 t	97 t	97 t
TOTAL	1 192 t	3 177 t	4 368 t
TOTAL estimé par l'outil	1 163 t	3 207 t	4 369 t

Secteur CRD - Résultats - La Tuque

Version 2022

RÉSIDUS DE CRD

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)	Généré (t)
Agrégats	420 t	0 t	0 t	420 t
Non-agrégats :	890 t	464 t	0 t	1 354 t
Bois de construction	396 t	292 t	0 t	688 t
Gypse	44 t	39 t	0 t	83 t
Bardeaux d'asphalte	301 t	0 t	0 t	301 t
Autres	149 t	133 t	0 t	282 t
Rejets de centres de tri CRD	N.A.	250 t	210 t	460 t
Total	1 310 t	715 t	210 t	2 234 t

ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DU PGM

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORA--TEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 1 : Étendre les services en GMR à l'ensemble du territoire en priorisant les 3RV																				
Diminuer la quantité de matières éliminées à 525 kg par habitant d'ici 2028																				
A - Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réduction à la source de façon à contribuer à la réduction de la quantité de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel et les ICI de 10% d'ici 2030	1. Étendre les programmes de subvention à l'achat des produits réutilisables (exemple: couches lavables, produits d'hygiène féminine)	• Informer les citoyens des subventions disponibles pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine, de même que de l'impact en termes de réduction des quantités éliminées • Effectuer une veille annuelle des articles réutilisables produits localement et considérer les suggestions des citoyens pour l'étendue du programme de subvention • Subventionner l'achat des produits couverts par le programme • Faire un bilan annuel du nombre de	Nombre d'initiatives d'ISÉ concernant les programmes de subvention Nombre de subventions octroyées (par municipalité) Quantités estimées de matières détournées de l'enfouissement	•			•	•	•		•			◊	◊		2024	7	115 037 \$	16 434 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		subventions octroyés pour chaque produit et une estimation des quantités détournées de l'enfouissement																		
	2. Limiter l'utilisation des produits à usage unique dans les bâtiments municipaux	- Remplacer la distribution de bouteilles d'eau à usage unique par l'installation de fontaines d'eau - Interdire la vente et la distribution de sacs d'emplettes à usage unique - Favoriser l'achat, par les municipalités, de produits recyclés ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement	Nombre de fontaines d'eau installées dans les édifices municipaux Nombre de produits réutilisables achetés Nombre de catégories de produits à usage unique interdit dans les établissements municipaux		●		●	●	●		●	●	●	◇	◇		2025	3	31 015 \$	10 338 \$
B - Poursuivre et bonifier les initiatives de réemploi sur le territoire	3. Faciliter l'apport volontaire des objets destinés au réemploi pour les citoyens (exemple: boîtes de don ou espace d'entreposage à l'abri des intempéries accessibles en dehors des heures d'ouverture)	- Produire et diffuser une liste des entreprises recueillant des articles ou des matières pour le réemploi sur le territoire de l'agglomération - Fournir des boîtes de don supplémentaires ou mieux adaptées aux organismes de réemploi de l'agglomération	Nombre de municipalités qui font la collecte ponctuelle et qui ont des points d'apport volontaire des objets destinés au réemploi Quantité ou nombre d'objets collectés,	●			●		●		●		◇	●	●		2026	5	38 100 \$	7 620 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		Aménager des espaces de dépôt à l'abri des intempéries pour assurer la qualité des articles destinés au réemploi	recupérés et valorisés Superficie des espaces disponibles pour l'entreposage des articles destinés au réemploi																	
	4. Réaliser une étude sur les débouchés des articles difficiles à réemployer ou à faible potentiel de vente	- Analyser la faisabilité de débouchés pour les meubles usagés à l'échelle de la Mauricie - Si les débouchés le justifient, agrandir l'espace d'entreposage des meubles usagés en collaboration avec la Coop ETC	Nombre de débouchés potentiels identifiés à l'échelle de la région Superficie disponible pour les meubles usagés	●	●		●		●	●	●		◇	●	●	●	2027	3	73 431 \$	24 477 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORA--TEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	5. Développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire	• Mettre en place des «Réparathon» ou «café-réparation» en collaboration avec la Coop ETC ou d'autres organismes intéressés • Aménager des espaces dédiés à la réparation et à la revente à l'écocentre de La Tuque • Établir des kiosques de réparation lors d'évènements publics • Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites web de la Ville de La Tuque et des municipalités concernant les ventes de garage et d'autres activités de réemploi	Nombre d'activités organisées en lien avec le réemploi et la réparation Aménagement d'un espace de réemploi à l'écocentre de La Tuque Nombre d'activités de sensibilisation au réemploi (kiosques, etc.) Nombre de participants aux activités de réemploi	•	•	•	•	•	•		•		•	◊	◊	•	2024	7	108 470 \$	15 496 \$
C - Inciter les organismes publics de l'agglomération à améliorer leurs pratiques écoresponsables	6. Favoriser la tenue d'évènements écoresponsables sur le territoire de l'agglomération	• Produire et diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des évènements écoresponsables • Promouvoir la tenue d'évènements écoresponsables sur le territoire de l'agglomération en offrant aux organisateurs le prêt ou la location	Nombre de municipalités diffusant l'aide-mémoire et de l'information sur les évènements écoresponsables Nombre d'évènements sur le territoire ayant reçu l'accompagne		•		•	•	•		•		•	◊	◊		2026	5	22 042 \$	4 408 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		d'équipement événementiel (îlots de tri, vaisselle réutilisable, etc.) • Faire la promotion des événements écoresponsables organisés par les municipalités • Offrir un service d'accompagnement aux organisateurs d'événements sur le territoire	nt et de l'équipement pour faciliter la récupération Bilan GMR des événements faisant l'objet d'un accompagnement																	
	7. Adopter la politique d'approvisionnement responsable (équipements, fournitures de bureau, etc.)	• Effectuer un diagnostic des pratiques d'approvisionnement dans les municipalités (fréquence des commandes, critères d'achat, regroupements des commandes entre départements) • Rédiger une politique d'approvisionnement écoresponsable intégrant des bonnes pratiques et stratégies liées aux enjeux soulevés par le diagnostic • Mettre en place l'acquisition de fournitures et équipements de	Dépôt de l'étude sur le diagnostic des pratiques d'achat Nombre de municipalités ayant adopté une politique d'approvisionnement responsable Nombre de municipalités intégrant des critères d'achat responsable dans leurs devis Valeur des fournitures ou équipements acquis		•		•		•	•	•	•	•	◇	◇		2027	3	32 594 \$	10 865 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORA--TEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		bureau qui ont moins d'impact sur l'environnement	conformément aux critères d'achat responsable																	
D - Favoriser la participation citoyenne	8. Réaliser des mesures ciblant les matières problématiques (ex.: RDD) afin d'améliorer le tri à la source et de renforcer la confiance des citoyens	• Mandater un organisme ou une firme spécialisée pour effectuer une caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel • Informer les citoyens des résultats de la caractérisation et développer des outils d'ISÉ en fonction des améliorations souhaitées • Poursuivre l'organisation d'activités liées à la GMR en impliquant les élèves du primaire et du secondaire (ex: visite du lieu d'enfouissement ou centre de tri, défis de collecte de piles, etc.)	Réalisation de la caractérisation Diffusion des résultats de la caractérisation et des mesures de sensibilisation Nombre d'activités réalisées avec les écoles	•	•		•	•	•	•			◊	•	•		2026	2	23 829 \$	11 915 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	9. Implanter un projet pilote de suivi de la performance des citoyens (après l'implantation de la 3e voie de collecte)	- Planifier le déroulement du projet pilote (choix du territoire, méthode de suivi, etc.) - Informer les citoyens du lancement, des objectifs et du déroulement du projet pilote (faisant suite à la mesure 8) - Caractériser les matières résiduelles des unités d'occupation faisant partie du projet pilote (début, milieu, fin) - Réaliser un bilan du projet pilote et communiquer les résultats aux résidents	Identification du secteur visé par le projet pilote Nombre d'initiatives de diffusion de l'information aux citoyens Caractérisation des matières du secteur visé Diffusion du bilan du projet pilote	●			●	●		●			◊	●	●		2027	4	20 893 \$	5 223 \$
E - Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	10. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	- Réaliser un bilan à présenter aux élus et aux gestionnaires de l'agglomération afin de les informer des développements en GMR - Publier les informations pertinentes sur le site internet des municipalités afin d'informer les citoyens et les inviter à collaborer à la mise	Tenue de rencontres avec les élus et les gestionnaires pour présenter l'avancement de la mise en œuvre du PGMR Parution sur les réseaux sociaux et les sites internet de l'avancement de la mise en	●	●	●		●			●		◊	●	●		2024	7	24 140 \$	3 449 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORA--TEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		en oeuvre des mesures du PGMR	oeuvre du PGMR																	
													Sous total - Orientation 1				489 600 \$			
Orientation 2 : Instaurer la gestion et la valorisation de l'ensemble des matières organiques du territoire																				
Valoriser 70% des matières organiques du secteur résidentiel et des ICI assimilables et 100% des boues municipales d'ici 2030																				
A - Assurer le traitement des matières organiques récupérées selon les 3RV	11.Réduire à la source la quantité de matières organiques générées	- Faire la promotion des initiatives locales, régionales et nationales en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire - Sensibiliser les citoyens et les ICI à la pratique du compostage, de l'herbicyclage et du feuillicyclage	Diffusion de campagnes de sensibilisation régionales, provinciales et nationales Nombre et diversité des projets communautaires soutenus Nombre de contenus d'ISÉ partagés concernant l'herbicyclage et le feuillicyclage	●	●		●	●			●		◊	●	●	●	2024	7	44 000 \$	6 286 \$
	12.Augmenter la valorisation des matières organiques des secteurs	Implanter la collecte de porte en porte des matières organiques par les bacs bruns	Taux des unités résidentielles de La Tuque desservies par la	●	●		●	●	●		●	●	●	◊	◊		2025	6	1 630 000 \$	271 667 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	résidentiel et des ICI assimilables de façon à en recycler 60% d'ici 2028 et 70% d'ici 2030	aux unités résidentielles de la Ville de La Tuque et aux ICI assimilables • Assurer la distribution de composteurs domestiques ou l'implantation du compostage communautaire dans les municipalités de La Bostonnais et Lac-Édouard	collecte en bacs bruns Taux des unités résidentielles de La Bostonnais et de Lac-Édouard desservis par le compostage domestique ou le compostage communautaire																	
	13.Consolider le programme de gestion des vidanges des installations septiques et s'assurer du recyclage à 100% de ces boues ainsi que des boues de la station d'épuration de La Tuque	• Assurer la vidange des installations septiques du territoire selon les dispositions du Règlement sur les installations de traitement des eaux usées de résidences isolées • Poursuivre le traitement et le recyclage, s'il y a lieu, des boues de la station d'épuration de La Tuque	Nombre de vidanges d'installations septiques de résidences permanentes et saisonnières Taux de valorisation des boues d'installations septiques Taux de valorisation des boues de la station d'épuration	•	•		•	•	•		•	•	•	◇	◇		2024	7	140 000 \$	20 000 \$
													Sous total - Orientation 2						1 814 000 \$	

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORA--TEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 3 : Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI																				
Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI de façon à contribuer, entre autres, au recyclage de 60% des matières organiques putrescibles d'ici 2028																				
A - Renforcer le programme d'ISÉ destiné aux ICI	14.Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles, projets d'économie circulaire, etc.)	• Effectuer une veille des initiatives menées par les ICI lors de leur participation aux événements • Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites web de la Ville de La Tuque et des municipalités	Mentions spéciales durant les rencontres du Conseil, conférences, congrès, etc. Parutions dans les bulletins municipaux, réseaux sociaux, sites internet de la Ville de La Tuque et des municipalités		•			•		•	•		•	◊	◊	•	2024	7	16 305 \$	2 329 \$
					•							◊	•	•	•	2024	7	27 273 \$	3 896 \$	

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		développer des documents d'ISÉ (fiches informatives, guide de bonnes pratiques, etc.) adaptés et abordant de nouveaux enjeux																		
	16. Encourager les ICI à entreprendre des démarches de certification ICI On Recycle +	- Assurer l'adhésion de la Ville de La Tuque et des municipalités à la certification en guise d'exemple - Diffuser l'information aux ICI sur les avantages de la certification - Offrir un accompagnement aux ICI souhaitant entamer leurs démarches de certification	Adhésion de la Ville de La Tuque et des municipalités à ICI On Recycle + Nombre d'initiatives de diffusion de l'information sur ICI On Recycle + Nombre d'ICI accompagnés		●		●	●		●	●		●	◇	◇	●	2024	7	28 169 \$	4 024 \$
B - Accroître le taux de récupération des matières valorisables des ICI et gérer les matières organiques sur 100% du territoire d'ici 2025	17. Étudier la possibilité d'instaurer de nouveaux incitatifs ou des pénalités visant à favoriser le tri à la source et la réduction des quantités de déchets des ICI	Mener l'étude sur les incitatifs possibles à la réduction des quantités éliminées, incluant la tarification incitative	Résultats de l'étude sur les options de réduction de l'élimination des ICI		●					●			◇	●	●		2025	1	6 000 \$	6 000 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORA--TEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	18.Inciter les ICI à adhérer aux collectes municipales de matières organiques ou à mettre en place leur propre système de récupération	• Identifier les ICI du territoire admissibles aux services de collecte municipaux des matières organiques • Organiser des rencontres avec les ICI afin de tenir compte de leurs besoins en matière de collecte des matières organiques	Nombre d'ICI identifiés comme admissibles Rencontres avec les ICI ou initiatives de prise en compte de leurs besoins concernant la collecte des matières organiques Nombres d'ICI non desservis par la collecte municipale qui ont leur propre système de gestion des matières organiques		•		•	•	•	•	•	•	•	◊	◊		2025	2	13 964 \$	6 982 \$
C - Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire	19.Encourager les ICI non desservies par la collecte municipale à mutualiser des équipements ou services afin de réduire leur génération de matières résiduelles et leurs émissions de gaz à effet de serre	• Produire un webinaire ou une formation à offrir lors d'événements des ICI de l'agglomération sur les avantages de la mutualisation (ex.: collectes regroupées) • Créer une fiche informative regroupant les éléments à considérer pour les ICI souhaitant mutualiser	Nombre d'évènements des ICI où l'information est diffusée Création et diffusion de la fiche d'information Nombres d'ICI non desservis adhérant à la		•			•	•				◊	•	•		2025	6	11 379 \$	1 897 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		certaines ressources ou services et la diffuser sur le site internet de la Ville de La Tuque	mutualisation des services de collecte																	
	20. Identifier des partenariats possibles pour le développement de l'économie circulaire à l'échelle de l'agglomération et de la région de la Mauricie	- Créer un espace de partage d'information pour les ICI afin d'encourager la mise sur pied de projets de symbioses industrielles - Organiser des activités de réseautage ou de tempête d'idées liées aux possibilités de symbioses industrielles lors d'événements associatifs - Effectuer un suivi auprès des ICI intéressées afin de les encourager à entamer des projets de symbioses - Établir un dialogue avec les organismes en Mauricie faisant la promotion de l'économie circulaire	Mise en place d'un site de partage d'information concernant les matières potentiellement visées par des symbioses industrielles Nombre d'activités de réseautage organisées Nombre de suivis effectués auprès des ICI intéressés Nombre de rencontres ou de contacts avec les organismes d'économie circulaires en Mauricie		●		●	●	●	●	●		◇	●	●	●	2025	6	42 714 \$	7 119 \$
													Sous total - Orientation 3						145 800 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (◊) OU COLLABORA--TEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total
Orientation 4 : Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de CRD et favoriser leur recyclage																			
Recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2030																			
A - Développer un système de récupération locale des résidus de CRD	21.Faciliter le tri des résidus de CRD directement sur un chantier de construction (ex: location de conteneurs)	• Informer les citoyens, les ICI et les entrepreneurs en CRD de l'importance de trier les résidus de CRD et des services à leur disposition • Louer ou prêter des conteneurs de résidus de CRD triés pour les chantiers de construction et assurer leur transport jusqu'à l'écocentre de La Tuque	Nombre d'initiatives d'information des citoyens, ICI et acteurs de la CRD Taux de résidus de CRD triés transportés à l'écocentre	•	•	•	•	•	•	•		•	◊	•		2024	7	38 470 \$	5 496 \$
	22.Développer un service de vente de matériaux de CRD récupérés à l'écocentre de La Tuque	• Aménager un espace de vente des matériaux de CRD réutilisables sur le site de l'écocentre de La Tuque	Aménagement d'un site de revente de résidus de CRD	•	•	•	•		•		•		•	◊	•		2027	1	15 000 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
B - Inciter les acteurs du secteur résidentiel, des ICI et du secteur de la CRD à adopter les bonnes pratiques en gestion des résidus de CRD	23. Diffuser un guide de gestion écologique des résidus de CRD des demandeurs de permis de construction/rénovation/démolition	- Sélection d'un guide de gestion écologique des résidus de CRD et adaptation au contexte de l'agglomération - Diffuser le guide auprès des responsables municipaux et des demandeurs de permis	Disponibilité du guide des modes de valorisation des résidus de CRD Nombre de municipalités diffusant le guide lors de l'émission des permis Tonnage des résidus de CRD récupérés	●	●	●	●	●			●		●	◇	◇		2024	7	9 589 \$	1 370 \$
	24. Encourager les demandeurs de permis de démolition à opter pour la déconstruction et la réutilisation des matériaux	- Mettre en place des incitatifs à la déconstruction et à l'utilisation de matériaux recyclés ou réemployés dans le processus d'octroi de permis de démolition - Informers les demandeurs de permis sur les avantages à opter pour des chantiers écoresponsables	Nombre de projets de déconstruction réalisés	●	●	●	●	●		●	●		●	◇	●		2024	7	9 470 \$	1 353 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (◇) OU COLLABORATEURS (●)					PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	25.Produire un plan de gestion des débris après sinistre	• Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire • Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières • Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	Résultats du diagnostic Diffusion du plan de gestion des débris auprès des responsables municipaux	●	●	●	●	●	●		●		●	◇	●	●	2025	1	5 370 \$	5 370 \$
													Sous total - Orientation 4						77 900 \$	

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORA--TEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel	
Orientation 5 : Optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire																					
Améliorer l’offre de services et l’accessibilité aux installations dans les municipalités, les milieux isolés et récréotouristiques																					
A - Étendre la gestion des matières organiques aux secteurs éloignés de façon à contribuer au recyclage de 70% des matières organiques d'ici 2030	26.Mettre en place une solution de collecte ou d'apport volontaire des matières organiques sur tout le territoire	• Réaliser une étude pour cibler les solutions les mieux adaptées à l'apport volontaire des matières organiques dans les différents secteurs de l'agglomération (ex.: composteurs communautaires ou Joracan) • Analyser les besoins financiers, de main d'œuvre et d'équipements pour mettre en œuvre la solution retenue • Mener un projet pilote avec la solution d'apport volontaire des matières organiques dans un des secteurs éloignés	Réalisation et diffusion de l'étude sur les solutions de gestion des matières organiques Réalisation de l'analyse des besoins et des coûts associés à l'implantation Sélection d'un secteur pour le projet pilote, réalisation du projet et bilan	•	•		•	•	•		•			◊	•			2028	3	51 492 \$	17 164 \$

Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORA--TEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installations	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique	Agglomération	Ville de La Tuque	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
B - Diminuer les dépôts sauvages	27.Optimiser la localisation des lieux d'apport volontaire destinés aux villégiateurs (ex: proximité avec les points de ravitaillement)	• Réaliser un diagnostic de la desserte des lieux de dépôt des RDD, résidus de CRD, etc.	Diffusion des résultats du diagnostic																	
		• Aménager des lieux de dépôt suivant les conclusions du diagnostic	Nombre d'initiatives d'ISÉ des villégiateurs (ZEC, pourvoiries, etc.)																	
		• Mener une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques en GMR auprès des pourvoyeurs, usagers des ZEC et locataires de baux de villégiature	Nombre de nouveaux points de dépôt pour les villégiateurs																	
		• Assurer le suivi de la performance des points de dépôt	Présentation des résultats du suivi annuel																	
													Sous total - Orientation 5						143 600 \$	
													GRAND TOTAL						2 670 900 \$	

ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DES COÛTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

No.	Mesures	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	TOTAL
1	Étendre les programmes de subvention à l'achat des produits réutilisables (exemple: couches lavables, produits d'hygiène féminine)	16 434 \$	16 434 \$	16 434 \$	16 434 \$	16 434 \$	16 434 \$	16 434 \$	115 037 \$
2	Limiter l'utilisation des produits à usage unique dans les bâtiments municipaux		10 338 \$	10 338 \$	10 338 \$				31 015 \$
3	Faciliter l'apport volontaire des objets destinés au réemploi pour les citoyens (exemple: boîtes de don ou espace d'entreposage à l'abri des intempéries accessibles en dehors des heures d'ouverture)			7 620 \$	7 620 \$	7 620 \$	7 620 \$	7 620 \$	38 100 \$
4	Réaliser une étude sur les débouchés des articles difficiles à réemployer ou à faible potentiel de revente				24 477 \$	24 477 \$	24 477 \$		73 431 \$
5	Développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire	15 496 \$	15 496 \$	15 496 \$	15 496 \$	15 496 \$	15 496 \$	15 496 \$	108 470 \$
6	Favoriser la tenue d'événements écoresponsables sur le territoire de l'agglomération			4 408 \$	4 408 \$	4 408 \$	4 408 \$	4 408 \$	22 042 \$
7	Adopter la politique d'approvisionnement responsable (équipements, fournitures de bureau, etc.)				10 865 \$	10 865 \$	10 865 \$		32 594 \$
8	Réaliser des mesures ciblant les matières problématiques (ex.: RDD) afin le tri à la source et la confiance des citoyens			11 915 \$	11 915 \$				23 829 \$
9	Implanter un projet pilote de suivi de la performance des citoyens (après l'implantation de la 3e voie de collecte)				5 223 \$	5 223 \$	5 223 \$	5 223 \$	20 893 \$

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

No.	Mesures	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	TOTAL
10	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	3 449 \$	3 449 \$	3 449 \$	3 449 \$	3 449 \$	3 449 \$	3 449 \$	24 140 \$
11	Réduire à la source la quantité de matières organiques générées	6 286 \$	6 286 \$	6 286 \$	6 286 \$	6 286 \$	6 286 \$	6 286 \$	44 000 \$
12	Augmenter la valorisation des matières organiques des secteurs résidentiel et des ICI assimilables de façon à en recycler 60% d'ici 2028 et 70% d'ici 2030		271 667 \$	271 667 \$	271 667 \$	271 667 \$	271 667 \$	271 667 \$	1 630 000 \$
13	Consolider le programme de gestion des vidanges des installations septiques et s'assurer du recyclage à 100% de ces boues ainsi que des boues de la station d'épuration de La Tuque	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	140 000 \$
14	Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles, projets d'économie circulaire, etc.)	2 329 \$	2 329 \$	2 329 \$	2 329 \$	2 329 \$	2 329 \$	2 329 \$	16 305 \$
15	Développer des formations spécifiques aux enjeux GMR des différents ICI (sensibilisation des employés et usagers pour améliorer le tri à la source, recherche de débouchés, approvisionnement responsable, etc.)	3 896 \$	3 896 \$	3 896 \$	3 896 \$	3 896 \$	3 896 \$	3 896 \$	27 273 \$
16	Encourager les ICI à entreprendre des démarches de certification ICI On Recycle +	4 024 \$	4 024 \$	4 024 \$	4 024 \$	4 024 \$	4 024 \$	4 024 \$	28 169 \$
17	Étudier la possibilité d'instaurer de nouveaux incitatifs ou des pénalités visant à favoriser le tri à la source et la réduction des quantités de déchets des ICI		6 000 \$						6 000 \$
18	Inciter les ICI à adhérer aux collectes municipales de matières organiques ou à mettre en place leur propre système de récupération		6 982 \$	6 982 \$					13 964 \$

*Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de La Tuque
2024-2031*

No.	Mesures	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	TOTAL
19	Encourager les ICI non desservies par la collecte municipale à mutualiser des équipements ou services afin de réduire leur génération de matières résiduelles et leurs émissions de gaz à effet de serre		1 897 \$	1 897 \$	1 897 \$	1 897 \$	1 897 \$	1 897 \$	11 379 \$
20	Identifier des partenariats possibles pour le développement de l'économie circulaire à l'échelle de l'agglomération et de la région de la Mauricie		7 119 \$	7 119 \$	7 119 \$	7 119 \$	7 119 \$	7 119 \$	42 714 \$
21	Faciliter le tri des résidus de CRD directement sur un chantier de construction (ex: location de conteneurs)	5 496 \$	5 496 \$	5 496 \$	5 496 \$	5 496 \$	5 496 \$	5 496 \$	38 470 \$
22	Développer un service de vente de matériaux de CRD récupérés à l'écocentre de La Tuque				15 000 \$				15 000 \$
23	Diffuser un guide de gestion écologique des résidus de CRD des demandeurs de permis de construction/rénovation/démolition	1 370 \$	1 370 \$	1 370 \$	1 370 \$	1 370 \$	1 370 \$	1 370 \$	9 589 \$
24	Encourager les demandeurs de permis de démolition à opter pour la déconstruction et la réutilisation des matériaux	1 353 \$	1 353 \$	1 353 \$	1 353 \$	1 353 \$	1 353 \$	1 353 \$	9 470 \$
25	Produire un plan de gestion des débris après sinistre		5 370 \$						5 370 \$
26	Mettre en place une solution de collecte ou d'apport volontaire des matières organiques sur tout le territoire					17 164 \$	17 164 \$	17 164 \$	51 492 \$
27	Optimiser la localisation des lieux d'apport volontaire destinés aux villégiateurs (ex: proximité avec les points de ravitaillement)		30 706 \$	30 706 \$	30 706 \$				92 119 \$
TOTAL		80 100 \$	420 200 \$	432 800 \$	481 400 \$	430 600 \$	430 600 \$	395 200 \$	2 670 900 \$

ANNEXE 4 : REVENUS ANTICIPES EN GESTION DES MATIERES RESIDUELLES (2024-2031)

REVENUS	Montant de référence (2022)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Redistribution des redevances à l'élimination (2021)	38 369 \$	- \$	- \$	42 206 \$	43 050 \$	43 911 \$	44 789 \$	45 685 \$	219 600 \$
Compensation ou remboursement des coûts de collecte sélective		526 270 \$	383 404 \$	391 072 \$	398 893 \$	406 871 \$	415 009 \$	423 309 \$	2 944 800 \$
Collecte et transport (2022)	354 206 \$	375 886 \$	383 404 \$	391 072 \$	398 893 \$	406 871 \$	415 009 \$	423 309 \$	2 794 400 \$
Tri et conditionnement (2022)	141 710 \$	150 384 \$	*						150 400 \$
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC)	1/3 du coût des bacs bruns		216 000 \$						216 000 \$
Total des revenus anticipés de la redistribution et du remboursement des coûts de collecte sélective		526 300 \$	599 400 \$	433 300 \$	441 900 \$	450 800 \$	459 800 \$	469 000 \$	3 380 400 \$

* À compter de 2025, les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables seront assumés directement par l'organisme de gestion.